Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 62 (1977)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

6

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62e année
Lausanne
Juin 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1976

(Extrait du rapport présenté à la séance du conseil d'administration du 27 avril 1977 par M. A. Edelmann, directeur de l'administration centrale).

Monsieur le président,

Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui les résultats de l'exercice 1976 des Caisses Raiffeisen suisses. C'est avec une joie sincère que je le fais, car j'ai à vous dire — avant même d'entrer dans les détails — qu'ils sont dans la généralité de nature à bien nous satisfaire.

Le 15 mars déjà, nous étions en possession de tous les bouclements de comptes des 1178 Caisses Raiffeisen, cela grâce à l'immense somme de travail fournie par les gérantes et les gérants. Je les remercie vivement de leur application et de leur dévouement.

Avant de passer aux chiffres du bilan, je tiens à faire la constatation réjouissante que le nombre des sociétaires, piliers du mouvement, s'élevait en fin d'exercice à 198 609 à la suite de 8272 nouvelles admissions. Cette progression est un record par rapport aux années précédentes; à mon point de vue, l'augmentation annuelle devrait cependant s'élever à 10 000 unités. Je pense qu'il y a encore de nombreuses possibilités de prospection de nouveaux membres; je suis également convaincu que l'une des conditions primordiales du développement des coopératives Raiffeisen est une dispersion très large de l'effectif des membres. De nos 1178 Caisses Raiffaisen, 428 ont encore moins de 100 sociétaires, pour 410 d'entre elles, le nombre de membres varie entre 101 et 200; 183 coopératives Raiffeisen ont un effectif allant de 201 à 300 membres, 87 de 301 à 400 et 70 Caisses Raiffeisen seulement ont plus de 400 sociétaires, celle de Naters VS venant en premier rang avec 1042 membres, suivie par Wettingen AG avec 906 et Cham ZG avec 902 coopérateurs. En Suisse romande, Lens VS est en tête avec 754, suivie de près par Bagnes VS avec 748 sociétaires. Mendrisio avec 630 et Coldrerio avec 513 associés sont les mieux fournies du Tessin en effectif de sociétaires.

A fin 1976, la somme du bilan des 1178 Caisses Raiffeisen suisses affiche le respectable total de 9 343,331 millions de francs, en augmentation de 804,332 millions de francs, soit de 9,41 %. Exprimée en pour-cent, la progression fut légèrement inférieure à celle de l'année précédente où elle avait été de 10,21 %. Comparativement à l'accroissement de la somme du bilan des banques en général, celui des Caisses Raiffeisen peut cependant être considéré comme remarquable si l'on songe, par exemple, que la progression des banques cantonales n'excéda pas 6,3 %.

Dans 13 cantons, l'augmentation du bilan des Caisses Raiffeisen dépasse la moyenne de 9,41 % précitée. Les Caisses Raiffeisen du Tessin révèlent la meilleure croissance avec 13,46 %; suivent dans l'ordre Nid-

Rédacteur responsable
Paul Puippe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression
GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces
Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements
(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Le 69e rapport de la Banque nationale suisse sur l'exercice 1976
Page 112

La grogne du petit commerce
Page 117

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse au 31 mars 1977
Page 120

Les comptes numérotés
Page 121

Pays-Bas : Retrait de billets de banque
Page 123

Vernier reçoit les raiffeisenistes genevois
Page 125

Nouvelles des Caisses affiliées
Page 126

wald avec 12,88 %, Zoug avec 11,56 %, Obwald avec 11,28 %, Lucerne avec 11,22 %, Appenzell AR avec 10,59 %, Grisons avec 10,49 %, Appenzell IR avec 10,32 %, Valais avec 10,04 %, Uri avec 9,94 %, Schwyz avec 9,73 %, Glaris avec 9,58 % et Berne avec 9,47 %. Dans la plupart des autres cantons, l'augmentation du bilan ne se situe que légèrement au-dessous de la moyenne nationale.

La somme moyenne du bilan d'une Caisse Raiffeisen a crû à 7,930 millions de francs au cours de l'année sous revue, ce qui est remarquable si l'on considère qu'environ 1000 Caisses sont encore tenues par des gérants en fonction accessoire. Neuf Caisses Raiffeisen ont un total du bilan de plus de 50 millions de francs, les deux institutions saint-galloises de Mels et Niederhelfenschwil (71,157 millions de francs et 71,137 millions de francs) étant les plus importantes. La somme du bilan varie entre 20 et 50 millions de francs pour 88 Caisses Raiffeisen. Ces 97 établissements révèlent un chiffre global de bilan de 3 112,394 millions de francs, soit à peu de chose près le tiers du total consolidé de toutes les Caisses Raiffeisen. Pour 185 sociétés coopératives Raiffeisen, le chiffre du bilan se situe entre 10 et 20 millions de francs; il y a donc 282 Caisses Raiffeisen affichant un bilan de plus de 10 millions de francs, soit 24 % de toutes les Caisses Raiffeisen englobant à elles seules 62 % du total général du bilan. A fin 1976, 73 Caisses Raiffeisen avaient une somme de bilan inférieure à 1 million de francs; il y a 5 ans, nous en trouvions encore exactement le double, soit 146 dans cette catégorie. Ce sont les établissements présentant une somme du bilan variant entre 1 et 5 millions de francs qui créent le groupe le plus important; ils sont au nombre de 551, alors que pour 272 Caisses Raiffeisen le chiffre du bilan s'étale entre 5 et 10 millions de francs.

Durant l'exercice sous revue, une diminution du chiffre du bilan est apparue pour 50 Caisses Raiffeisen, contre 80 l'année précédente. Une régression des dépôts est responsable de cette régression pour 24 de ces Caisses Raiffeisen; pour les autres, c'est principalement la modification de leurs engagements auprès de la banque centrale qui est à la base de la réduction. Par ailleurs, le financement de constructions a provoqué, ici et là, de gros retraits de fonds.

Dans la progression de 804 millions de francs de la somme du bilan, 769,991 sont dus à l'augmentation des avoirs du public; il est réjouissant de constater que ce sont surtout les placements en livrets d'épargne et de dépôts qui en ont profité. Les dépôts d'épargne auprès des Caisses Raiffeisen ont augmenté de plus de 10 %, exactement de 10,38 % ou 516,528 millions de francs portant le total de ce secteur à près de 5,5 milliards de francs. La progression était également supérieure en pour-cent par rapport à l'année précédente. Les banques cantonales ont enregistré une augmentation de 10,8 % des dépôts d'épargne. Au 31 décembre 1976, nos Caisses Raiffeisen avaient émis 923 081 livrets d'épargne, soit 25 434 de plus qu'à la date correspondante de l'année antérieure. La moyenne de dépôt par livret s'établit à 5950 francs, ce qui est remarquable.

Une forte augmentation intervint aussi dans les livrets de dépôts. Ils progressèrent de 129,955 millions de francs, soit 20,37 %, atteignant au total 767,7 millions de francs. Le nombre des livrets de dépôts s'est accru de 8877 unités pour atteindre 66 424. Il y a donc auprès des Caisses Raiffeisen environ 990 000 livrets d'épargne et de dépôts. La part du canton du Tessin dans les 767,7 millions de francs sur livrets de dépôts s'élève à 405.5 millions de francs, une augmentation de 51,9 millions de francs ayant été réalisée l'an dernier. Les carnets de dépôts prennent au Tessin — comme nous le savons déjà — le rôle des livrets d'épargne.

Par contre, la croissance des fonds placés en obligations fut nettement inférieure à celle de l'année précédente. En 1975, ils avaient augmenté de 18,05 %; en 1976, le quota de progression s'est réduit à 3,99 %, soit à 69,782 millions de francs. C'est avec 1 816,231 millions de francs que les obligations figurent au bilan.

Par rapport à l'exercice précédent où la progression n'avait été que de 4,21 %, les avoirs en comptes courants créanciers ont crû de 11,28 %, soit de 53,714 millions pour atteindre 529,675 millions de francs. Dans sa généralité, le développement du passif au bilan consolidé des Caisses Raiffeisen montre une progression plus forte des avoirs à court terme — les créanciers à terme ayant même régressé de 20,40 %, soit de 29,756 millions de francs —, ce qui est en corrélation avec la baisse constante et rapide des taux d'intérêt.

L'endettement des Caisses Raiffeisen vis-à-vis de la banque centrale a augmenté de 7,5 millions de francs, s'établissant ainsi à 41 millions de francs; cela ne représente que 0,44 % de la somme totale du bilan. L'importance des avances requises par les Caisses Raiffeisen est donc particulièrement modeste.

Grand tétras *(Photo R. Bilte/LSPN)*

Les autres passifs montrent une augmentation relativement massive de 14,46 %; elle ne doit pas être attribuée à une dotation particulièrement forte des réserves latentes, mais plutôt résulter du fait que l'impôt anticipé a été élevé à 35 %.

Un regard porté sur les actifs, partant sur l'utilisation des fonds confiés aux Caisses Raiffeisen, nous donne — à mon avis — le reflet précis de la situation de notre marché du crédit au cours du dernier exercice. Nous avons surtout enregistré des demandes de consolidation normale de crédits de construction, d'octroi de prêts hypothécaires et de nouveaux crédits de construction pour maisons monofamiliales, d'avances pour l'acquisition de matériel d'exploitation; la demande fut également vive dans le secteur des crédits personnels de petite et moyenne importance, pour le financement d'agrandissements et de rénovations d'immeubles ainsi que pour des avances temporaires destinées à remédier aux resserrements de liquidité résultant de la récession.

L'effectif des hypothèques traduit, en pour-cent, une progression légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Elle fut de 8,39 % contre 8,25 % en 1975. En chiffres absolus, l'augmentation fut de 388,413 millions de francs, de sorte que nos avoirs sous forme d'hypothèques franchirent la limite des 5 milliards. C'est principalement à la suite de la construction et de l'achat de maisons familiales que le portefeuille des hypothèques a pu se développer si favorablement; le fait nous est confirmé par notre coopérative de cautionnement, dont l'activité fut principalement axée sur l'octroi de garanties appuyant des hypothèques de rang postérieur grevant des constructions nouvelles et des achats de maisons familiales. Si je me permets de parler d'un développement réjouissant dans l'état de nos hypothèques, c'est parce qu'il présente pratiquement le même pourcentage que celui des banques cantonales, lesquelles font état d'une croissance de 8,26 % dans ce secteur.

Par rapport aux années précédentes, les prêts garantis par hypothèques ont fortement progressé auprès des Caisses Raiffeisen, soit de 13,95 % contre 3,90 % un an plus tôt; il en fut de même pour les prêts assortis d'autres couvertures qui ont affiché une croissance de 9,17 % contre 2,04 % en 1975. Nous en concluons qu'il y eut une plus forte sollicitation de crédits destinés à couvrir de moyennes et petites dépenses, en particulier pour des coûts de rénovation et d'agrandissement, car ce poste est à peu de choses près le plus important dans les prêts garantis par notre coopérative de cautionnement; il comporte 183 positions d'un total de 4,5 millions de francs. En 1975, il concernait 129 positions et 3,5 millions de francs.

L'augmentation réjouissante de 9,83 % des comptes courants débiteurs, donc diamétralement opposée à la régression de 11 % survenue en 1975, apporte la confirmation d'une activité encore vive dans le domaine des prêts et crédits. Les comptes courants débiteurs s'établirent à 566,53 millions de francs, révélant une augmentation de 50,706 millions pour 1976 et s'approchant de très près du niveau de fin 1974.

Les avances faites aux communes n'enregistrèrent qu'une croissance relativement modeste. Elles n'augmentèrent que de 3,14 %, soit de 24,788 millions, à 813,408 millions de francs. En 1975, leur progression s'était élevée à 5,72 % et en 1974 même à 11,77 %.

Les avoirs à vue et à terme auprès de la banque centrale ont encore augmenté de 271 millions de francs contre 404 millions de francs durant l'exercice antérieur. Cela montre que les Caisses Raiffeisen ont eu elles-mêmes de bonnes possibilités d'emploi des fonds qui leur ont été confiés.

Durant l'année sous revue, la tendance de nos coopératives à disposer de propres immeubles de banque ou, pour le moins, de locaux de caisse en propre, par exemple sous forme de propriété par étages dans un bloc locatif ou dans un immeuble à destination diversifiée, s'est encore accrue. A fin 1976, 222 Caisses Raiffeisen, soit 17 de plus que l'année précédente, étaient propriétaires d'immeubles destinés à l'exercice de leurs activités et figurant au bilan global par 78,888 millions de francs. Cela représente une augmentation de 14,1 millions de francs comparativement à 1975. Cette tendance à l'acquisition ou à la construction d'immeubles de la banque ou de locaux destinés à l'exploitation d'une Caisse nous est sympathique et nous la soutenons, car nous constatons que ces réalisations ont non seulement une influence positive sur le développement des établissements concernés, mais aussi parce qu'elles font bénéficier l'idée Raiffeisen d'une attention et d'une confiance accrues de la part de la population, ce qui est profitable tant pour le mouvement dans son ensemble que pour chaque Caisse en particulier.

Il est clair que les coûts résultant de telles entreprises doivent être supportables dans le présent pour les Caisses Raiffeisen ou le devenir dans un avenir rapproché, grâce au développement des institutions concernées. En plus de ces bâtiments à l'usage de Caisses Raiffeisen, 41 d'entre elles (26 l'année précédente) sont propriétaires d'autres immeubles. Dans la plupart des cas, ceux-ci avaient auparavant servi à l'exploitation de la Caisse, mais s'étaient révélés trop petits à la longue; depuis la réalisation des nouveaux immeubles, ils ont été loués pour l'habitat. D'autres Caisses Raiffeisen possèdent des terrains à bâtir figurant dans la même rubrique du bilan.

Les participations figurant à l'actif du bilan ont augmenté à 80,763 millions de francs, soit 70 millions en parts sociales de l'Union, 10,820 millions de francs en parts sociales de la Coopérative de cautionnement et environ 480 000 francs en titres.

C'est à regret que nous devons constater que le résultat de l'activité des Caisses Raiffeisen pour l'année sous revue, donc le bénéfice net, ne s'identifie pas avec l'augmentation réjouissante des postes du bilan, en particulier avec la progression des dépôts du public. L'excédent net ressortant des livres est inférieur de 1,285 million de francs à celui de l'année précédente; il s'est élevé à 26,519 millions de francs, ce qui permet de porter les réserves ouvertes à 314,737 millions de francs, soit 3,6 % des engagements totaux des Caisses Raiffeisen.

Comparativement à la somme du bilan, le bénéfice net fut le plus élevé auprès des Caisses Raiffeisen de Nidwald et d'Uri, le plus bas chez celles des demi-cantons d'Obwald et d'Appenzell AR.

Les intérêts et commissions sont les éléments les plus importants des re-

venus apparaissant au compte du résultat, les recettes provenant des intérêts — y compris ceux des participations permanentes — ayant une part de 98 % et les commissions une telle de 1,23 % du total desdits revenus. Ces chiffres montrent clairement combien la situation de rentabilité des Caisses Raiffeisen est dépendante de la marge entre les taux créanciers et débiteurs.

Dans les charges, les intérêts débiteurs accusent une régression de 7,21 %, soit de 20,480 millions de francs; par contre, les taxes et droits ont augmenté de 24,944 millions de francs, passant ainsi à 135,537 millions. Ce sont les prestations fiscales qui ont affiché la plus forte croissance, soit de 43,43 % ou 11,288 millions de francs, en particulier en raison de l'impôt pour la défense nationale acquitté par la plupart des Caisses Raiffeisen pour 2 ans, mais à la charge d'un seul exercice. A titre d'exemple, je relèverai que les charges fiscales ont augmenté de 5,53 % « seulement » en 1975. Il sied également de mentionner que dans certains cantons les personnes morales, donc aussi les Caisses Raiffeisen, sont soumises à une imposition fiscale plus sévère.

Les frais généraux et frais de bureau ont à nouveau augmenté de manière plus sensible que l'année précédente et se sont élevés à 0,48 % de la somme du bilan contre 0,45 % en 1975. D'année en année, le rapport augmente; au cours de la dernière décennie de 0,32 % au 0,48 % précité, c'est-à-dire de 50 % exactement. Le réjouissant développement des dernières années fait qu'il y a toujours plus de Caisses Raiffeisen devant disposer d'un gérant à plein temps, ce qui charge fortement les frais d'administration; par ailleurs, nos institutions doivent adapter leurs installations de bureau aux conditions actuelles pour pouvoir satisfaire aux vœux et exigences de la clientèle. Il faut donc que leurs locaux soient améliorés et les mesures de sécurité rendues plus efficaces, d'où un besoin accru d'amortissements influençant les résultats.

Le mouvement sera le dernier chiffre cité : il a progressé de 1,629 milliard de francs et s'est élevé à 29,967 milliards.

Je vous ai énuméré les résultats obtenus par les Caisses Raiffeisen durant l'exercice 1976 en y ajoutant les commentaires jugés utiles. Dans l'ensemble, je tiens à le souligner, ils peuvent être considérés comme la confirmation du développement réjouissant de notre mouvement. Ils apportent aussi la preuve de la bonne et solide situation financière des Caisses Raiffeisen.

Je ne terminerai pas mon exposé sans exprimer une fois encore un chaleureux et sincère merci à tous ceux qui ont contribué aux succès obtenus. Il va en premier lieu aux gérantes et aux gérants, mais aussi à tous les collaborateurs des conseils de direction et de surveillance, à tous les fidèles clients des Caisses Raiffeisen ainsi qu'aux membres dirigeants de nos fédérations régionales et — cela va de soi — à vous, Messieurs les administrateurs.

Le 69e rapport de la Banque nationale suisse sur l'exercice 1976

Une fois de plus, ce rapport attendu avec impatience, donne une foule de renseignements qui intéressent au plus haut point les dirigeants de nos Caisses et Banques Raiffeisen soucieux de parfaire leur bagage de connaissances générales.

Ne pouvant pas le publier in extenso — deux numéros de notre modeste journal y suffiraient à peine — nous avons glané, dans les chapitres principaux, les passages suivants.

-pp-

Politique de la Banque nationale

Problèmes majeurs de l'institut d'émission

Objectifs difficiles à concilier

En définissant sa politique, la Banque nationale a dû tenir compte de l'évolution de la conjoncture. Sa tâche principale a été de créer, dans la mesure de ses moyens d'action, les conditions monétaires nécessaires pour surmonter la récession aussi aisément que possible et de façon durable, tout en contribuant au recul de l'inflation.

Une forte augmentation de l'approvisionnement monétaire n'aurait pas suffi pour accélérer sensiblement l'activité économique, car le fléchissement de la conjoncture résultait en grande partie de l'évolution structurelle qu'entraînait, dans des branches importantes, l'adaptation de l'appareil de production à la croissance ralentie de la population et de la demande. Ce processus s'est poursuivi en 1976. Si l'institut d'émission avait voulu le retarder ou même l'arrêter en accélérant la création de monnaie, non seulement il n'y serait pas parvenu, mais il aurait engendré de nouvelles poussées d'inflation. L'économie suisse n'y aurait rien gagné. Seuls un volume de production adapté à la demande à long terme, ainsi que la concentration des efforts sur les secteurs et les modes de production les plus rentables lui permettront de s'affirmer. Il y avait donc lieu, autant que possible, de faciliter le processus d'adaptation et d'en atténuer les rigueurs.

Priorité au rétablissement et au maintien de prix stables

Toutefois, la priorité accordée au rétablissement et au maintien de la stabilité des prix continuait à s'imposer. Les expériences faites ces dernières années ont montré clairement qu'une expansion inflationniste des revenus et de la demande n'assure ni la croissance économique ni le plein emploi, mais que son emballement progressif provoque crise et chômage. La stabilité des prix et des coûts compense, en partie tout au moins, les inconvénients du cours élevé du franc; elle est donc très importante pour nos exportations.

Poursuite d'une politique conséquente de la masse monétaire

Afin d'éviter que l'insuffisance de l'approvisionnement monétaire ne freine la reprise économique ou que son ampleur excessive ne menace la stabilité des prix, il convenait de poursuivre la politique de la masse monétaire menée l'année précédente, qui tendait à une certaine constance.

Au premier semestre, il s'est avéré particulièrement difficile d'observer ces principes. En effet, la reprise à l'étranger, plus rapide que prévue, ouvrait la possibilité d'une expansion précipitée. La monnaie scripturale et la masse monétaire M_1 [1] commençaient à augmenter plus vite que les moyens de paiement créés par l'institut d'émission. Il importait donc de se montrer très prudent dans la fixation de la base monétaire.

Importance du cours du franc dans la lutte contre la récession

Par ailleurs, les autorités monétaires devaient continuer à vouer une attention soutenue à l'évolution du franc sur les marchés des changes, car on ne pouvait envisager de surmonter la récession sans une accélération de la demande extérieure. Certes, la stabilité remarquable de la consommation privée constituait un support bienvenu de la conjoncture. Toutefois, elle ne pouvait guère servir de moteur à l'activité économique. La situation financière des collectivités publiques ne permettait pas de réductions d'impôts suffisamment importantes pour être efficaces. De plus, le système fiscal empêchait les autorités de mettre rapidement en œuvre de telles mesures. En outre, l'accroissement des investissements publics était limité, car seuls des projets utiles, justifiables sur le plan économique et pouvant être exécutés immédiatement entraient en ligne de compte. La Confédération a presque épuisé les possibilités dont elle disposait en adoptant, d'entente avec les cantons et les communes, les trois programmes destinés à stimuler les investissements. Il ne fallait pas s'attendre à un accroissement réel des investissements privés tant que l'appareil de production n'était pas complètement utilisé et que la main-d'œuvre n'était pas occupée à plein temps.

Seules une demande croissante de produits industriels qui, en raison de nos structures de production, ne pouvait guère venir que de l'étranger, et une progression suffisante des bénéfices auraient pu stimuler les investissements. Enfin, il ne convenait pas d'encourager la construction de logements tant qu'un excédent important pesait sur le marché.

[1] Soit les dépôts à vue des particuliers et le numéraire en circulation (réd.).

Lisez et faites lire
Le Messager Raiffeisen

Importance décisive de l'évolution du cours du franc pour les relations économiques avec l'étranger

Dans ces conditions, les cours du change étaient d'une importance décisive pour l'industrie d'exportation et, de façon générale, pour les secteurs dans lesquels les relations économiques avec l'étranger jouent un grand rôle. La Banque nationale a décidé par conséquent d'intervenir en force sur le marché des changes pour préserver le cours du franc de tendances passagères à la hausse. Elle est parvenue à stabiliser le cours du franc par rapport aux monnaies fortes, sans par contre pouvoir éviter une hausse par rapport aux monnaies faibles, dont les cours étaient en baisse.

Outre de nouveaux afflux de fonds étrangers, l'excédent notable de la balance des revenus a déterminé en grande partie le cours du franc. Pour freiner la hausse du cours, il fallait compenser cet excédent et ces afflux par des exportations de capitaux.

Capacité d'absorption du marché financier favorable aux exportations de capitaux et aux prélèvements anticipés de la Confédération

L'évolution des marchés financiers a facilité ces exportations. L'investissement privé ayant diminué et le marché du logement étant saturé, la demande de capitaux des entreprises a décru fortement et les placements immobiliers, qui avaient joué un rôle important pour les investisseurs institutionnels surtout, se sont réduits à une faible part de leur volume antérieur. L'écart entre la demande et l'offre de capitaux a donné la possibilité aux collectivités publiques, en particulier à la Confédération et aux régies qui en dépendent, de recueillir des fonds à long terme d'un montant exceptionnellement élevé. Ces fonds ont non seulement couvert le déficit élevé de l'année courante, mais ils assureront aussi une bonne part des besoins de trésorerie en 1977. En outre, l'excédent des fonds offerts a permis un accroissement vigoureux des exportations de capitaux qui font l'objet d'une statistique, et a contribué à la baisse rapide des taux d'intérêt qui s'est produite surtout durant les derniers mois de l'année.

Politique du marché financier et des taux d'intérêt

Renonciation à fixer un plafond aux émissions d'emprunts suisses

Le marché des capitaux ayant fait preuve d'une capacité d'absorption surprenante dès le début de l'année, il était superflu de fixer un plafond aux émissions de titres suisses. La commission des émissions n'a donc pas eu de peine à établir ses programmes trimestriels, sans opposer de refus ou procéder à des réductions. A plusieurs reprises, les intéressés ont renoncé à des émissions prévues au programme. L'écart considérable qui s'est creusé entre les capitaux en quête de placement et la demande de fonds à long terme des entreprises suisses, ainsi que des cantons et des communes, a permis à la Confédération de recueillir des sommes élevées en procédant à des émissions publiques d'emprunts et en plaçant directement des bons de caisse pour un montant record de 4,36 milliards de francs.

Fort recours de la Confédération au marché des capitaux

Les émissions publiques de la Confédération, qui, à l'inclusion des obligations de caisse, se sont inscrites à 2,63 milliards de francs, ont atteint 25 % des émissions publiques d'emprunts suisses et étrangers, taux exceptionnellement élevé. En outre, la Confédération a placé directement des obligations et des bons de caisse dont le montant se chiffrait à 1,73 milliard de francs. Toutes les émissions ont eu du succès, et les rendements se sont réduits fortement. Les investisseurs institutionnels notamment ont apprécié les fréquentes apparitions de la Confédération sur le marché, puisque la conjoncture retenait les entreprises de prélever des montants aussi élevés que par le passé.

Baisse sensible des taux d'intérêt

Le recul des taux d'intérêt, qui s'est étendu graduellement au-delà du marché des capitaux, était souhaitable à la fois sur le plan de la politique des changes et sur celui de la politique conjoncturelle. Le fait que le coût du capital a baissé et que les crédits à l'exportation sont devenus meilleur marché a amélioré la position des entreprises suisses face à la concurrence internationale, sans que l'Etat doivent les soutenir, comme il le fait ailleurs. En 1976, la Banque nationale et les banques ont prorogé deux fois la convention qu'elles avaient passée au mois d'avril 1975 pour faciliter les adaptations de structures dans certaines industries, en rendant meilleur marché le financement des exportations par le réescompte d'effets de change. Pour des raisons analogues, l'institut d'émission a décidé, à la fin de l'automne, d'offrir la possibilité à l'in-

dustrie horlogère, à l'industrie des textiles et de l'habillement, ainsi qu'aux branches connexes de lui vendre des devises à terme afin de réduire les risques de change inhérents aux exportations.

Encouragement par la Banque nationale de la tendance à la baisse

La baisse des taux d'intérêt, en particulier celle de l'intérêt hypothécaire, a contribué finalement à la diminution du renchérissement. La Banque nationale a donc favorisé cette baisse dans la mesure de ses moyens. Par certains achats, elle est intervenue pour empêcher la hausse temporaire due à des raisons techniques, du taux de rendement moyen des obligations. La Direction générale a surtout incité les banques à ne pas trop différer la réduction des taux des intérêts qu'elles prélèvent. En abaissant deux fois le taux de l'escompte, elle entendait non seulement appliquer sa politique des changes, mais aussi donner le signal d'une réduction générale des taux d'intérêt.

Evolution du crédit, du marché des capitaux et des taux d'intérêt

Accroissement des crédits en Suisse

Bien que les promesses de crédit accordées à l'économie par les banques aient augmenté en flèche après la levée, à partir du 1er mai 1975, de la limitation de l'expansion du crédit, la croissance des crédits à des résidents s'était fortement ralentie en 1975. Au début de 1976, la tendance s'est renversée et l'augmentation des crédits en Suisse s'est accélérée de nouveau. Alors que l'accroissement annuel des crédits accordés à des débiteurs domiciliés en Suisse par 72 [2] banques fournissant des données mensuelles s'était chiffré à 4,3 % à la fin de 1975, il est monté au cours de 1976 pour atteindre 7,3 % à la fin de l'année.

L'octroi de crédits a différé fortement d'une catégorie de banques à l'autre. A la fin de 1975, les grandes banques avaient enregistré le taux d'accroissement le plus bas, soit 3,8 %. En 1976, la situation n'a pas tardé à se modifier; les grandes banques ont accru beaucoup plus rapidement leurs octrois de crédits que les autres catégories de banques. Parmi les causes de cette divergence, il faut relever que les banques régionales et caisses d'épargne sont spécialisées dans le financement hypothécaire et que les grandes banques accordent surtout des crédits au commerce et à l'industrie. Or, les crédits à l'exportation ont augmenté vigoureusement.

Diminution des crédits de construction

La régression de l'activité dans le secteur de la construction a diminué le recours aux crédits de construction. A la fin de l'année, le montant des crédits de construction accordés par 60 [3] banques qui communiquent des données mensuelles était inférieur de 21 % au niveau correspondant de 1975. L'accroissement en un an des avoirs en comptes débiteurs dont disposent 71 banques et qui comprennent les avances et prêts à terme fixe, ainsi que les avoirs en comptes courants débiteurs, y compris les crédits de construction, a passé de 0,3 % à la fin de 1975 à 5,1 % à la fin de 1976. Cette accélération s'explique surtout par l'augmentation des importations et des exportations ainsi que par les investissements de rationalisation nécessaires aux aménagements structurels. De plus, les banques ont accordé des crédits transitoires importants aux nombreuses entreprises touchées par la récession.

L'accroissement des placements hypothécaires, resté sensible bien que la construction immobilière ait régressé, est dû à la consolidation de crédits accordés antérieurement, mais aussi à la reprise par les banques de crédits hypothécaires octroyés par le secteur non bancaire.

Montant élevé des promesses de crédit

Les promesses de crédit annoncées par les 164 [4] banques fournissant des données trimestrielles, qui étaient montées en flèche en 1975, ont encore augmenté. Durant les trois premiers trimestres, les promesses nettes de crédit accordées à des débiteurs domiciliés en Suisse se sont chiffrées à 19,7 milliards de francs, contre 16,3 milliards l'année précédente. Sur les 19,7 milliards de francs, 11,7 milliards se rapportaient aux avoirs en comptes courants débiteurs, 2,1 milliards aux avances et prêts à des collectivités de droit public, et 5,9 milliards aux placements hypothécaires.

Les promesses de crédit de construction faites par 59 banques fournissant des données se sont élevées à 6 milliards de francs, contre 5,5 milliards en 1975. L'accroissement le plus vigoureux, qui s'est chiffré à 48 %, a porté sur les maisons familiales et villas. Par contre, les promesses de crédit destinées aux constructions de l'industrie et de l'artisanat ont diminué de 21 %. Les promesses de crédit destinées à la construction de logements non subventionnés ont augmenté de 5,4 % pour atteindre environ un tiers de toutes les promesses de crédit de construction, tandis que les promesses de crédit destinées à la construction de logements subventionnés ont diminué de 5,6 %.

Les crédits utilisés ayant diminué, les crédits ouverts ont augmenté de 7 %.

Légère diminution des afflux de fonds de tiers

Par rapport à 1975, les afflux de fonds de tiers dans 71 banques communiquant des données mensuelles ont décru quelque peu au premier semestre, mais augmenté au second. L'accroissement des fonds de tiers à moyen terme, qui comprennent les dépôts d'épargne, les livrets et carnets de dépôts, ainsi que les obligations de caisse, s'est chiffré durant l'année à 11,8 milliards de francs, contre 15,8 milliards en 1975. Les dépôts d'épargne ont augmenté de 7,9 milliards de francs, contre 6,8 milliards en 1975, les livrets et carnets de dépôts, de 0,9 milliard, contre 2,9 milliards, et les obligations de caisse, de 3 milliards, contre 6,1 milliards. Outre les fonds de tiers à moyen terme, les dépôts à vue ont augmenté considérablement, alors que les engagements en banque et les dépôts à terme ont diminué. Les bilans des 71 banques, à l'exclusion des fonds fiduciaires, ont progressé de 7,7 % durant l'année. L'accroissement sensible des fonds de tiers par rapport au crédit a incité les

[2] Depuis le mois de juillet 1976, la statistique des crédits en Suisse ne comprend plus que 71 banques; en effet, le Crédit Foncier Suisse, classé parmi les banques régionales et caisses d'épargne, a été repris par le Crédit Suisse.

[3] 59 banques depuis le mois de juillet.

[4] 163 banques depuis le troisième trimestre.

Proverbe arabe

Le fat vainc le méchant.
(La fatuité est plus redoutable que la méchanceté).

banques à garnir leur portefeuille de titres, comme en 1975. L'augmentation a atteint 26,5 %.

Evolution du marché des capitaux

Capacité d'absorption exceptionnelle du marché

Le marché suisse des capitaux s'est caractérisé pendant presque toute l'année par une capacité d'absorption exceptionnelle. Le secteur immobilier n'a offert aux investisseurs institutionnels que peu de possibilités de placement. Les afflux de fonds à moyen terme déposés par la clientèle ayant augmenté fortement, l'ensemble des afflux de fonds de tiers a dépassé de beaucoup l'augmentation du crédit, ce qui a incité les banques à acquérir davantage de titres à revenu fixe. De plus, la dotation particulièrement abondante du système bancaire a exercé une forte pression sur les taux d'intérêt et provoqué des transferts de titres du court au long terme. Par contre, l'incertitude relative aux bénéfices n'a guère stimulé les opérations à la bourse des actions.

Prélèvements importants de la Confédération

Face à l'offre élevée de capitaux sur le marché des émissions, la demande de capitaux de l'économie privée a été faible. La propension très modérée aux investissements due à l'utilisation incomplète des capacités de production et la faiblesse relative de la demande de biens de consommation en sont la cause. Les pouvoirs publics ont pu exploiter les conditions favorables du marché des capitaux pour financer, en émettant des emprunts, les déficits budgétaires que les mesures de politique conjoncturelle avaient accrus. La Confédération surtout a recouru largement au marché. Sur le conseil de la Banque nationale, le Département fédéral des finances et des douanes a décidé, au début de l'année, de se procurer des fonds par anticipation et de les stériliser à l'institut d'émission jusqu'à leur emploi. Pour réduire les frais occasionnés ainsi à la Confédération, la Banque nationale s'est déclarée disposée à rémunérer au taux officiel de l'escompte les avoirs en comptes de virements de la Confédération dépassant 500 millions de francs. De cette façon, la Confédération a pu se procurer une part importante des fonds nécessaires pour alimenter sa trésorerie en 1977.

Mise à part une période de consolidation au deuxième trimestre, les taux d'intérêt ont baissé sur le marché des émissions. La baisse a été particulièrement marquée pendant les premier et quatrième trimestres. Par moments, des réductions, des renonciations à des émissions autorisées et des remboursements anticipés ont accentué le déséquilibre du marché.

Dans ces circonstances, la Banque nationale a pu renoncer à fixer un plafond aux émissions d'emprunts suisses.

Evolution des taux d'intérêt

Baisse sensible des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont continué de baisser fortement. Pour des raisons tenant à la politique des changes et à la politique conjoncturelle, la Banque nationale a réduit de ½ % à partir du 13 janvier, le taux officiel de l'escompte et celui des avances sur nantissements; ils se sont établis respectivement à 2 ½ % et à 3 ½ %. Dans le cadre des mesures qu'elle a prises pour freiner une nouvelle hausse du franc suisse sur le marché des changes, la Banque nationale a abaissé, avec effet au 8 juin, le taux de l'escompte à 2 % et le taux des avances sur nantissements à 3 %. Ainsi, elle a fixé ses taux à leur niveau le plus bas depuis le mois de juin 1964. Aux mois de janvier, de mars et de novembre, les banques ont réduit de ½ % le taux d'escompte privé, qui a passé de 5 ½ % à 4 %. Par cinq fois, la Banque nationale a abaissé de ¼ % ses taux spéciaux d'escompte; le taux relatif aux stocks obligatoires de denrées alimentaires est descendu à 2 %, et celui qui s'applique aux autres stocks obligatoires, à 2 ¼ %. Durant les quatre premiers mois de l'année, les grandes banques ont réduit en quatre étapes le taux applicable aux dépôts à terme. Le taux des dépôts de 3 à 5 mois a passé de 2 ½ % à

Hérisson au jardin *(Photo H. Fraatz/LSPN)*

1 %, celui des dépôts de 6 à 11 mois, de 3 ¼ % à 1 ¾ %, et celui des dépôts d'un an, de 4 ½ % à 2 ¾ %. De la mi-janvier à la fin du mois de mai, le taux de l'euro-franc à 3 mois a varié entre 1 % et 2 %. Au mois de juin, il est descendu au-dessous de ¾ %, alors que le taux de l'euro-dollar dépassait encore 6 %. Au mois de novembre, les grandes banques ont réduit à 2 ¼ % le taux appliqué aux dépôts d'un an. En automne, la demande saisonnière de fonds à court terme a provoqué la hausse du taux de l'euro-franc à trois mois, qui a dépassé 2 %. En deux étapes, les banques ont relevé alors le taux appliqué aux dépôts à trois mois, le portant de 1 % à 1 ½ %.

Le rendement moyen des emprunts fédéraux, qui s'était établi à 5,81 % à la fin de 1975 et qui, pour des raisons techniques, était monté à 6 % au début de 1976, a passé à 5,40 % à la fin du mois de janvier, puis à 5,18 % jusqu'à la mi-mars. A partir de la mi-juin, il a recommencé à baisser, descendant pour la première fois depuis longtemps au-dessous de 5 % à la fin du mois d'août. Au mois de novembre, il a atteint son niveau le plus bas, soit 4,40 %. A la fin de l'année, il s'inscrivait à 4,42 %.

Adaptation de l'intérêt bancaire

La baisse du rendement des obligations a incité les banques à adapter plusieurs fois à l'évolution générale des taux les conditions appliquées aux aux obligations de caisse. Les grandes banques ont réduit la rémunération de ces titres en sept étapes. Au début de l'année, les taux s'étaient inscrits entre 5 ¼ % et 6 %, suivant la durée des titres. A la fin de l'année, ils s'établissaient entre 3 ½ % et 4 ¼ %. Les taux appliqués aux dépôts d'épargne ont baissé également; en moyenne, le taux de 12 banques cantonales a passé de 4,88 % à 4,60 % au mois de janvier, à 4,10 % au mois de juillet et à 3,63 % au mois de décembre. Les mêmes établissements ont réduit de 6,60 % à 5,67 %, en moyenne, le taux des nouvelles hypothèques en premier rang sur constructions d'habitations courantes. De nouvelles réductions ont été annoncées pour le début de 1977. Les banques ont hésité à réduire davantage les taux d'intérêts qu'elles prélèvent, les abaissant généralement de ¼ % au début de l'année et au printemps. Elles ont annoncé une réduction de ½ % pour le 1er janvier 1977.

L'Association suisse des banquiers en faveur de contrôles efficaces

(cb) Si par des fautes ou des imprudences, des banques suisses subissent des pertes, les commentateurs craignent pour la réputation de la place financière suisse et appellent au renforcement des prescriptions et des mesures de contrôle des banques. Sachant l'importance qu'a la bonne réputation de la place financière suisse pour l'économie de notre pays, l'Association suisse des banquiers souligne la responsabilité qu'assument ses membres.

Tout événement mérite qu'on en tire la leçon. Mais il est inconsidéré de ne penser qu'à réclamer une aggravation des prescriptions de contrôle. *Ce qui importe avant tout dans les affaires bancaires, c'est la responsabilité et l'intégrité personnelle des directions de banques à tous les niveaux. Les prescriptions de contrôle trop nombreuses et trop rigoureuses n'accroissent pas, mais restreignent la responsabilité du banquier. De plus, en amputant par les contrôles la faculté de prendre des initiatives, très nécessaires dans les affaires bancaires, on n'agit pas dans l'intérêt de l'économie ni dans celui des travailleurs.*

Dans le même sens que les déclarations faites par les responsables de la Commission fédérale des banques et de la Banque nationale, l'Association suisse des banquiers est en faveur de mesures de contrôle efficaces et rigoureuses au plan interne, externe et étatique, dans le cadre des prescriptions existantes. Les dispositions sur le contrôle étatique ont été adaptées il y a peu. Elles suffisent pour tirer profit, en améliorant les mesures de contrôle, des expériences faites à la suite des incidents survenus récemment.

La place financière suisse se maintiendra à longue échéance par ce qui a fait sa qualité : une conduite sérieuse et consciencieuse des affaires bancaires.

« Ecu Pestalozzi 1977 »

Aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

Comme vous le savez certainement déjà, une nouvelle monnaie commémorative appelée à perpétuer la mémoire de Jean-Henri Pestalozzi sera mise en vente dès le 12 septembre prochain. D'une valeur nominale de 5 francs cet écu aura cours légal.

L'avers de la pièce, œuvre du graphiste bernois Kurt Wirth, reproduit le portrait de profil de Pestalozzi entouré de ses nom et prénoms.

Le revers est dû au sculpteur tessinois Battista Ratti et porte la valeur nominale, soit le chiffre 5, la désignation de la monnaie FR, les mots CONFOEDERATIO HELVETICA, le millésime 1977 et la croix suisse. L'alliage est de cupro-nickel et cette nouvelle monnaie sera frappée en 800 000 exemplaires auxquels viendront s'ajouter 50 000 pièces en flan bruni (qualité dite épreuve).

Prix

La pièce « normale »	fr. 5.—
La pièce en flan bruni, avec étui	fr. 22.—

Passez vos commandes à la banque centrale jusqu'au *30 juin 1977 au plus tard.* Celles qui nous parviendront après cette date ne pourront plus être exécutées, notre propre commande globale devant être transmise par écrit à la Banque nationale le 1er juillet. Il faut s'attendre à ce que la demande soit sensiblement supérieure à l'offre. Pour le cas où les souscriptions dépasseraient le nombre de pièces mises à notre disposition, elles seront soumises à une réduction.

La banque centrale

CONGRÈS RAIFFEISEN SUISSE 1977

Les 4 et 5 juin s'est déroulé à Interlaken le 74e Congrès Raiffeisen suisse.

Le « Messager » de juillet/août donnera un compte rendu de cette importante manifestation.

-pp-

La grogne du petit commerce

Partout le même scénario : un groupe commercial installe un magasin à grande surface quelque part dans une ville. Il a fait ses calculs : les gens vont venir. Ils viennent et font même vivre, souvent mieux qu'avant, tous les petits commerces qui se trouvent dans les environs immédiats du grand magasin.

Mais à cinq minutes à pied de ce nouveau centre commercial le tissu s'effiloche et disparaît. Abandonnées par une clientèle qui va à la recherche des prix sans doute, mais aussi de la diversité des produits, de l'ambiance, des « actions... » épiceries et laiteries tirent le rideau.

— On a oublié qu'elles étaient bien utiles — commente avec amertume une consommatrice âgée — tout le monde s'est rué au centre commercial. Et après on s'étonne, on proteste : « Vous n'avez pas le droit ! » a dit devant moi une dame à l'épicier qui tirait pour la dernière fois son rideau. Mais c'était avant qu'il fallait le voir. Pas quand il est trop tard.

Est-il trop tard pour l'ensemble du petit commerce suisse acculé à la défensive par les grandes organisations commerciales ? C'est ce que nous allons voir.

Echoppes contre machines à vendre ! Les protagonistes d'un combat singulier qui se déroule tous les jours sous nos yeux ne cachent pas ce qui les sépare.

— D'un côté on vend des produits, le sourire de la serveuse, ce petit air désuet qui fait la saveur de nos boutiques. De l'autre on vend plus des prix que les produits, des parkings, du marketing, une animation artificielle sans doute mais nécessaire à l'homme.

L'éditorialiste du journal « Le détaillant en alimentation » qui pose clairement les termes du conflit ne serait certainement pas désavoué par les dirigeants du grand commerce. Qui ont gagné indéniablement la première manche.

Une hémorragie

Sous la poussée des méthodes nouvelles, de la technique, des modifications dans la façon de vivre, ces grandes surfaces se sont taillé une part toujours plus appréciable du gâteau. Pendant que le petit commerce succombait parce que, dit un rapport établi à Berne par les bureaux de M. Consommateur à l'OFIAMT, « il n'était, le plus souvent, plus en mesure de distribuer une offre toujours plus diverse et plus abondante (...) situation qui a donné naissance à de nouvelles formes de vente efficaces, telles les magasins à libre service et les discounts à grande surface. »

Et la saignée est terrible : près de 7000 petits commerces vont disparaître entre 1955 et 1965. A partir de cette date et particulièrement de la suppression des prix imposés pour les articles de marque (1967) ce n'est plus une saignée mais une hémorragie : 1000 magasins d'alimentation ferment définitivement tous les ans. Ce qui fait une moyenne de cinq par jour ouvrable ! Dans la seule Suisse romande le bilan de ces fermetures se mesure à un chiffre : 285 localités — dont 84 dans le seul canton de Fribourg — n'ont plus de magasins alimentaires !

Deux fois plus d'argent

Dans le même temps les grandes surfaces progressent. Coop ramasse son implantation ce qui aboutit à la suppression de 1500 petites succursales qui jouaient le rôle de magasins de quartiers, Migros augmente de 90 le nombre de ses points de vente, presque essentiellement de taille moyenne et l'ensemble des magasins dépassant 5000 mètres carrés de surface de vente atteint, dans le courant de l'année 1974, le chiffre de 38 unités réparties judicieusement, c'est-à-dire à proximité immédiate des lieux où est concentré le pouvoir d'achat. Cette évolution ne se fait pas, bien sûr, sans l'assentiment du consommateur qui vient au super-marché dont il apprécie l'agencement judicieux, la dimension, l'ambiance — fût-elle créée artificiellement — l'abondance des marchandises offertes à la vente.

L'évolution du pouvoir d'achat qui double entre 1955 et 1974, la motorisation progressive de la population seront autant de moyens mis à la disposition des grandes surfaces pour se tailler une part toujours plus grande du commerce, non seulement alimentaire, mais général.

D'autres éléments vont jouer en leur faveur : le nombre des femmes mariées qui travaillent — et donc ne disposent que du samedi pour faire leurs achats — l'apparition des produits frais préemballés qui concurrencent directement le travail du commerçant d'alimentation comme le boucher ou le poissonnier, la possibilité de jouer sur les prix par une réduction drastique du personnel (libre service) et par la puissance que représentent les groupes d'achat du grand commerce.

Tous ces éléments ont réduit incontestablement la part du petit commerce au profit des grandes surfaces qui répondent mieux aux besoins d'une population disposant d'argent, de voitures, de parkings, de temps concentré essentiellement sur la fin de semaine, de commodités comme celles de l'achat sous le même toit considérablement développé par les grands du commerce intéressés par le « non food » c'est-à-dire tous les articles qui ne se mangent pas.

Une inégalité

Détail qui a son intérêt dans les organisations de vente à grande surface : c'est précisément le « non food » qui permet de rentabiliser les prix extrêmement bas pratiqués sur l'alimentation.

— La veste de ski paie les carottes — commente un petit épicier qui a dû fermer boutique — des carottes qui sont vendues au client au prix où je les achète.

Parfaitement adapté à l'évolution d'une société qui découvrait les délices de la consommation, l'ensemble des magasins à grande surface a également utilisé de façon massive l'arme de la publicité reproduisant des pages entières d'annonces pour des offres spéciales, des campagnes de prix, des ventes spéciales, des rabais supplémentaires, etc...

Cette publicité particulièrement coûteuse et dont le prix était réparti sur la masse des produits vendus était évidemment inatteignable par le petit commerce qui a dû se laisser distancer sur ce point aussi.

Mais il est évident que pour ceux qui avaient les moyens de l'engager, elle a « payé ».

Tous ces éléments analysés par M. Consommateur dans un rapport étoffé sur « l'évolution du commerce de détail et son effet sur le pouvoir d'achat des consommateurs » ont

favorisé le déclin d'un commerce de détail qui n'avait ni les moyens financiers, ni, le plus souvent, les hommes pour lutter contre une concurrence qui disposait de ces deux « ingrédients » en surabondance.

Des lettres angoissées

Il a fallu arriver à l'hécatombe des années 1975-76 avec la disparition de 4 à 5 commerces de détail chaque jour pour que l'autorité prenne la mesure du danger que représentait une telle situation.

— Le Département fédéral de l'économie publique — écrit notre confrère Jean Ryniker — n'ignore pas ce problème. De nombreuses lettres que lui envoient les personnes âgées ou invalides le lui rappellent quotidiennement.

Le temps est donc venu, pour le commerce de détail, de se battre avec les arguments dont il dispose. Ils sont extrêmement limités et, le plus souvent, d'ordre moral. Face à l'agressivité du grand commerce ce sont des armes assez faibles mais qui peuvent quand même porter quelques coups.

D'abord l'aspect de concurrence déloyale que peut représenter une des pratiques du grand commerce — en tout cas de certains grands commerces — le prix d'appel. Ici il s'agit presque toujours d'une grugerie du consommateur. L'association des petits commerçants a isolé une de ces pratiques qui apparaît dans ces formes :

Le miroir aux alouettes

« Par une publicité parue dans plusieurs quotidiens, la Maison * annonçait une super-action : un million de plaques de chocolat, au « super-prix » avec, en tête, le chocolat Frigor au prix de 80 ct. La même annonce précisait que chez X il n'y a pas d'action « attrape » mais bien un assortiment à prix bas durables pendant toute l'année. La même publicité était diffusée par un spot TV.

Un prix de 80 ct pour une plaque de chocolat Frigor constitue manifestement une vente au-dessous du prix de revient et correspond à la définition des « ventes d'appel ». Un achat test effectué dans une succursale X de Berne a montré qu'un jour après le spot TV en question, le chocolat Frigor était vendu à 1 fr. 20. A Zurich et dans d'autres villes, le Frigor ne figurait plus dans l'assortiment !

Cet exemple montre, une fois de plus, que certains excès de la concurrence s'effectuent, en définitive, au détriment du consommateur. »

Interpellé sur ces pratiques, M. Pochon (M. Consommateur) reconnaît qu'on ne pourra pas les empêcher tant que la loi sur la concurrence déloyale — qui date de 1943, époque où il n'était pas nécessaire d'être agressif pour être commerçant — ne sera pas modifiée. Saisi de cette affaire le Conseil fédéral a créé un groupe de travail avec lequel collaborent les bureaux de M. Consommateur.

A l'OFIAMT qui tient la plume dans cette affaire de révision de la loi, un des responsables, M. Steiger, confirme que la question est à l'étude mais qu'il s'agit « d'une question délicate puisque la concurrence est réglée selon les idées libérales. »

Des moyens faibles

Ne nous leurrons pas : ce n'est pas le législateur qui va sauver le petit commerce. Fidèle au principe de la liberté du commerce la Suisse n'est pas près d'imiter la France ou l'Allemagne fédérale qui ont imposé par la loi une cessation des pratiques discriminatoires. Il est vrai que nos voisins — plus que nous — se heurtaient à des phénomènes massifs de concentration du commerce, de concurrence acharnée à tous les niveaux et de discrimination des prix par la technique des appuis secondaires : rabais, aide gracieuse pour l'inventaire, vente sur le parvis du grand magasin, etc.

Les autres moyens qui restent à la disposition du petit commerce suisse pour convaincre l'opinion sont faibles, il y a, bien sûr, la question de la défense nationale. Les réserves sont évidemment mieux réparties à travers le pays quand il y a un commerce d'alimentation pour 185 habitants comme c'était le cas en 1955 qu'un commerce pour 510 habitants, d'après une estimation de 1974. Dans un pays comme la Suisse c'est un élément qui peut avoir son importance.

Mais il y a aussi le caractère inhumain de ces concentrations commerciales qui rejettent tous ceux qui n'ont pas d'automobile, de temps, de moyens pour faire des achats massifs.

Un exemple allemand

Brusquement placé sous les feux de l'actualité, le café est, en République fédérale allemande, un marché où petits et gros se battent avec des armes inégales. Une analyse parue dans « Les nouvelles de Stuttgart » nous apprend que les torréfacteurs qui étaient 5000 sur l'ensemble du territoire au lendemain de la guerre ne sont plus aujourd'hui que 250. Sur ce chiffre de 250 entreprises de torréfaction et de distribution du café, 7 grandes entreprises assument pratiquement les trois quarts du marché. Là aussi les grandes firmes attirent la clientèle par des produits qui sont en dehors de leur champ d'activité : livres, articles ménagers, radios, couverts ou sacs vendus dans les magasins de marques.

Les petits, divisés en deux associations pour l'instant rivales, ont peu de moyens de changer un marché qui aboutit inéluctablement à leur perte. Ils ont quand même réussi à provoquer la formation d'un groupe de travail auquel les grandes marques sont associées, groupe au sein duquel on essaie de mettre un peu d'ordre dans la publicité largement et pas toujours correctement employée par les groupes de distribution.

— Nous voulons éviter le désarroi du consommateur, explique un membre de ce groupe de travail, qui dirige lui-même une petite entreprise de torréfaction.

Mais aucun de ces « petits » ne se fait d'illusion. Leur survie dépendra des moyens financiers qu'ils pourront mettre pour se maintenir à flot, de la qualité de leur produit, de l'union des petites et moyennes entreprises menacées.

Ct

* Réd. : Pour des raisons d'éthique nous avons choisi de ne pas faire paraître le nom du groupe incriminé.

La disparition du commerce du coin de la rue ce sont des minutes de marche pour les bien-portants, des heures peut-être pour ceux qui sont handicapés par l'âge ou la maladie. Une association suisse des clientes du commerce de détail privé a établi qu'un consommateur sur trois ne trouve pas de commerce à moins d'un kilomètre de son domicile.

— Près de 90 % des consommateurs comptent jusqu'à un quart d'heure de trajet pour atteindre un commerce, notent les rapporteurs.

Reste la possibilité de planifier l'implantation des grandes surfaces. Elle apparaît indispensable dans des cas comme celui qui se produisit en juin dernier à Colombier (Neuchâtel) où trois grandes organisations de vente réclamaient en même temps le droit d'implanter des magasins de moyenne importance sur le territoire d'une commune qui ne compte jamais que 4200 habitants.

Ici l'autorité fédérale se tourne vers les cantons et les communes en leur disant : « Créez des commissions de planification et faites-y entrer aussi les consommateurs. »

Colombier est d'ailleurs devenu dans cette affaire un cas d'école la commune ayant ouvert une table ronde réunissant les deux concurrents restés en lice pour l'implantation d'un magasin important sur le territoire de la commune avec les petits commerçants du lieu.

La cohabitation entre grand et petit commerce pourrait gagner sans doute à la généralisation de cette pratique. Mais l'essentiel du problème n'en demeure pas moins : celui de la survie d'une organisation qui n'a peut-être pas su prendre le virage mais qui se retrouve aujourd'hui un peu trop éloignée de la route. Même si l'évolution paraît utile elle a été ici brutale. Bien sûr, la profession devait se réformer, bien sûr, elle devait offrir de meilleurs services, avoir une formation plus poussée, bref se battre sur le terrain que ses adversaires n'utilisent pas. Mais les prix restent les prix et ils commandent tout le reste. Tant que les centrales d'achat des grands organismes de distribution pourront vendre des produits au prix où le petit commerçant les achète, il y aura quelque chose de pourri au royaume de la concurrence. Et ce n'est pas l'épicier du quartier qui pourra y changer grand-chose. *Robert Curtat*

Ndlr. Dans un prochain numéro, nous publierons un second article consacré à la disparition de nombreux petits commerces. Sans éviter quelques répétitions, il s'adresse plus directement aux consommateurs. De ce fait, il sera un complément intéressant à l'étude que nous venons de présenter. *-pp-*

Séance du conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen du 29 avril 1977

Extrait des délibérations

Le conseil d'administration in corpore s'est réuni, sous la présidence de M. Pierre Willi, pour la troisième séance de la période de mandat 1976-1980. Après approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 1976 rédigé par le gérant, Curt Waeschle, ce dernier présente un rapport détaillé sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1976. La commission de direction tint onze séances et y confirma au total 1750 engagements de cautionnement pour 38 417 993 francs. A diverses reprises, elle examina des requêtes lui ayant été présentées par le gérant sans prise de position préalable de celui-ci.

La somme des engagements pris en 1976 fut de 38 722 595 francs contre 28 935 961 francs l'année précédente. Depuis sa fondation, la Coopérative de cautionnement n'avait jamais réalisé un tel chiffre record. Au 31 décembre 1976, la somme de tous les cautionnements en cours s'établissait à plus de 115 millions de francs, ce qui maintient notre institution au premier rang des sociétés pratiquant la même activité en Suisse.

Le résultat de l'exercice s'élève à fr. 638 107.20. Le conseil d'administration a proposé la répartition suivante à la 35e assemblée générale des sociétaires, le samedi 4 juin 1977, à Interlaken :

— intérêt de 4 % au capital social	fr. 454 048.—
— attribution à la réserve	fr. 184 059.20

Nous avons subi des pertes pour un montant total de fr. 56 760.50, alors qu'elles s'étaient élevées à fr. 37 208.90 en 1975.

Les différents points de l'ordre du jour engendrèrent de nombreuses et profitables discussions.

Les dix commandements pour les vacances

Fidèlement, la période des vacances revient chaque année. On s'empresse de charger la voiture de bagages, de prendre place et de s'en aller vers de nouveaux horizons. Mais au premier feu rouge déjà, le père de famille se demande anxieusement s'il a bien fermé le robinet de la baignoire... sinon, quelle inondation au retour ! Bah ! ce robinet est certainement fermé... on poursuit alors sa route sans plus se faire trop de souci, mais est-on sûr d'avoir pris toutes les précautions qu'exige une assez longue absence ?

En effet, il ne suffit pas de fermer le robinet d'eau pour que tout danger soit écarté. Le risque d'incendie n'est pas à négliger non plus. C'est pourquoi on devrait toujours s'astreindre, avant d'abandonner la maison pour plusieurs jours, à contrôler plusieurs points importants, comme le font les pilotes d'avion avec leur *« Check-liste »*. Voici les points qui, à notre avis, devraient figurer sur cette liste des contrôles devant assurer des vacances paisibles :

— Contrôler si tous les commutateurs de la cuisinière sont sur «0»
— Enlever la fiche du téléviseur pour éviter l'implosion
— Fermer le robinet principal du gaz
— Mettre sur «0» le commutateur du chauffe-eau
— Eteindre la veilleuse du chauffe-eau instantané
— Fermer le robinet du mazout pour le chauffage et la préparation d'eau chaude
— Contrôler si les lampes et les appareils électriques ont été éteints dans toutes les pièces

— Vider la glacière et retirer la fiche
— Enlever éventuellement le fusible principal
— Contrôler tous les robinets de la maison et du jardin, ou fermer le robinet principal

Après avoir opéré ces contrôles, on peut partir en vacances la conscience en repos. Les gens malins demandent encore à la poste de retenir leur courrier, ou à un voisin de vider de temps en temps leur boîte aux lettres. Les cambrioleurs apprécient qu'on leur indique sur la porte : « Absent jusqu'au 31 août »...

Encore une recommandation importante : pendant le voyage, on s'abstiendra de jeter un mégot de cigarette par la fenêtre de la voiture et de fumer pendant qu'on fait le plein d'essence.

Cipi

BONNES VACANCES

MONSIEUR (OU MADAME) LE GÉRANT (LA GÉRANTE)

Vous les avez bien méritées et vous en avez avisé l'Union. Hélas, un peu tard, trop tard...

En effet, nous recevons fréquemment le vendredi matin, soit la veille du grand départ, la laconique communication : « Absent pour cause de vacances du (lendemain samedi) au... »

Nous nous permettons de vous prier de bien vouloir nous communiquer la chose à temps, soit au moins 8 jours à l'avance.

Vous nous rendriez ainsi un très bon service.
Merci et, une fois encore : Bonnes vacances.

L'Office de révision

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 31 mars 1977

Actifs

	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	10 093 870.65
Avoirs en banque à vue	1 827 863.75
Avoirs en banque à terme dont fr. 148 700 000.— échéant dans un délai de 90 jours	443 500 000.—
Avances aux Caisses affiliées	35 335 134.08
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	36 395 508.55
Comptes courants débiteurs en blanc	4 871 915.82
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 23 970 676.95 garantis par hypothèques	29 321 878.33
Avances et prêts à terme fixe en blanc	53 000 000.—
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 370 500.60 garantis par hypothèques	4 429 047.45
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	284 006 638.24
Placements hypothécaires	398 802 594.90
Fonds publics et titres	1 277 965 291.15
Participations permanentes	740 021.—
Immeubles à l'usage de la banque	10 800 000.—
Autres immeubles	1 477 413.70
Autres actifs	26 070 462.62
Total du bilan	2 618 637 640.24

Passifs

		fr.
Engagements en banque à vue		2 004 688.68
Engagements en banque à terme		71 000 000.—
Avoirs des Caisses affiliées à vue		429 479 331.80
Avoirs des Caisses affiliées à terme		1 808 168 000.—
Créanciers à vue		29 827 327.94
Créanciers à terme dont fr. —.— échéant dans un délai de 90 jours		4 300 000.—
Dépôts d'épargne		52 630 409.39
Carnets de dépôts et de placement		21 366 709.23
Obligations de caisse		44 738 500.—
Prêts sur lettres de gage		4 000 000.—
Acceptations et billets à ordre		—.—
Autres passifs		56 015 360.04
Fonds propres		
Parts sociales	fr. 70 000 000.—	
Réserves	fr. 20 600 000.—	
Solde du compte de profits et pertes	fr. 4 507 313.16	95 107 313.16
Total du bilan		2 618 637 640.24
Avals et engagements par cautionnement		21 649 706.45

Les comptes numérotés...

ont déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. Révisions de lois fiscales, en Suisse et à l'étranger, négociations à l'échelon international ou simple échange d'idées lors de l'assemblée générale de sociétés locales, tout sert de prétexte à discussion... et presque toujours à une condamnation sans appel des comptes numérotés, ces fils dénaturés d'un autre monstre : le secret bancaire.

Les contempteurs des comptes numérotés savent-ils tous très exactement de quel genre de compte bancaire il s'agit en l'occurrence ? A lire certains commentaires qui ne sont pas piqués des vers il est permis d'en douter. Aussi, jugeons-nous utile de publier dans notre journal les conceptions de deux éminents citoyens qui, aussi bien par leur formation que par leurs fonctions, sont à même de nous donner des définitions exactes d'une forme de placement que la plupart de ses détracteurs ne connaissent que par ouï-dire.

L'excellent auteur de notre « Chronique économique et financière », *M. Roger Schindelholz,* licencié en sciences commerciales et économiques, a publié en 1969 déjà une brochure « Le secret bancaire », que nous avions, à l'époque, recommandée à nos lecteurs. Citons sans aucun commentaire la description de ces comptes à numéro, que nous trouvons à la page 5, au chapitre

III. Les comptes numérotés

(Les passages soulignés l'ont été par notre rédaction).

Si le secret bancaire fut si souvent attaqué, c'est en particulier sous l'angle de la pratique des comptes numérotés qui assurent une protection plus grande au secret. On a prétendu que ce système permettait un anonymat total favorisant les dépôts les plus douteux.

Il nous paraît donc utile de consacrer un bref chapitre à la définition et au fonctionnement de ces comptes.

Le compte numéroté, qui est pratiqué également dans d'autres pays, permet en effet de restreindre le nombre de personnes ayant connaissance du nom de celui qui est le propriétaire des capitaux déposés et des personnes autorisées à en disposer. Ces comptes, ainsi que l'a relevé M. Roger Bonvin en 1967, alors qu'il était président de la Confédération, ne sont pas protégés par un secret *qualifié* [1]; *il s'agit d'une technique bancaire pour mieux protéger le secret; c'est une sorte de secret à usage interne.* Ce système, qui trouva son premier élan lors des tentatives d'investigation des nazis et qui fut répandu pour les ressortissants de pays où existent des limitations de devises et de transferts (la grande majorité de ces comptes numérotés appartiennent en effet à des étrangers) évite aux banques les indiscrétions toujours possibles de leur personnel, surtout depuis que celui-ci est de moins en moins stable et qualifié. Les comptes numérotés ne suppriment donc pas toutes les possibilités de fraude.

Le compte à numéro ne répond pas à une technique bancaire différente et les frais de gestion sont les mêmes que pour les comptes nominatifs; les banques (surtout les banques de gestion) qui tiennent de tels comptes à numéro exigent cependant un montant minimum pour le dépôt initial.

Le système interne de numérotation et de mise au courant du nom du titulaire varie d'une banque à l'autre, mais il est bien entendu que ces comptes ne permettent pas un secret particulier face au fisc, le titulaire ayant la même obligation de déclarer sa fortune. *Le but du compte numéroté n'est donc pas de tromper plus facilement le fisc de son pays !*

Ce qu'il faut bien préciser cependant, c'est qu'il n'est pas possible d'ouvrir un compte totalement anonyme; ainsi une banque peut toujours refuser l'ouverture d'un compte et le banquier honnête n'hésite pas à le faire lorsque l'origine des capitaux est douteuse. Il n'est d'ailleurs pas aussi aisé qu'on le pense de se faire ouvrir un tel compte. Pour que l'anonymat du propriétaire soit assuré totalement, celui-ci doit alors se faire représenter par un bureau d'affaires ou un homme de paille apparemment honorable et ne même pas figurer sur la liste des personnes pouvant disposer des sommes déposées ! *Dans la pratique, le véritable propriétaire des fonds ne peut rester anonyme que si la banque est trompée.*

Lors d'une enquête réalisée par Gérald Sapey [2], un banquier assura qu'il n'accepterait pas n'importe quels fonds, mais que certains banquiers de la jeune génération pourraient se montrer moins difficiles.

Ajoutons, afin d'enlever tout reste de méfiance face aux comptes numérotés, que lorsque la loi prévoit la levée du secret bancaire, les comptes numérotés ne sont pas exceptés de cette mesure; enfin, ces comptes seraient actuellement en diminution.

[1] Discours de M. Roger Bonvin lors du banquet de la Presse étrangère en Suisse le 20 août 1967, reproduit par le Bulletin No 3/1967 de la Société de Banque Suisse.

[2] Enquête réalisée par Gérald Sapey parue dans la « Tribune de Genève » des 21, 22 et 23 mai 1968.

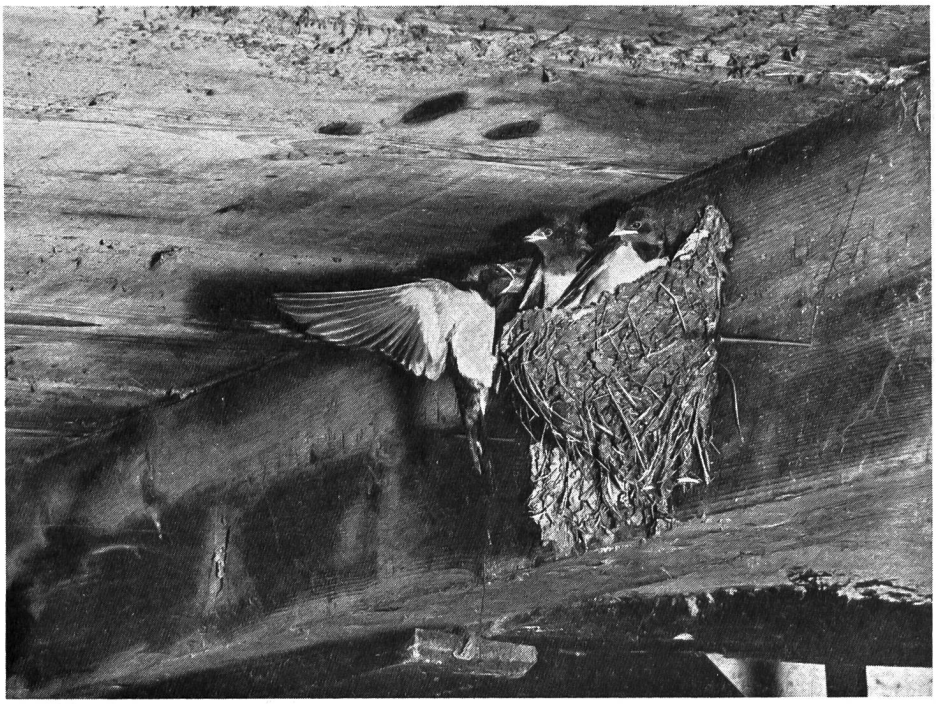

Hirondelles de cheminée *(Photo E. Weitnauer, Oltigen/LSPN)*

La revue zurichoise « Finance et Economie », du 30 mars dernier, fait état d'une interview accordée à l'un de ses représentants par le nouveau président du conseil d'administration d'une grande banque suisse, donc de l'une de ces institutions visées, mentalement du moins, par les détracteurs de ces comptes. Voici la traduction libre du passage qui nous intéresse tout spécialement :

... A la fin de l'entretien, nous avons encore demandé au nouveau président son opinion sur les comptes numérotés. Il est d'avis que les discussions relatives à cette institution ont dépassé le niveau de l'objectivité. Il s'agit exclusivement d'une pratique bancaire interne permettant d'éviter que les noms des clients soient portés à la connaissance d'un trop grand nombre d'employés. En réalité, ces clients ne sont pas anonymes. Une banque sérieuse n'ouvrira jamais de comptes effectivement anonymes, car ils cèleraient de trop grands risques. Comment pourrait-on avoir une idée claire du droit de disposition sur un compte dont le titulaire n'est pas connu ? En ce qui concerne la question de l'anonymat, notre interlocuteur relève qu'il est possible — même sans comptes numérotés — de voiler l'identité du titulaire du compte, par exemple grâce au truchement d'hommes de paille. Il professe l'opinion que la suppression totale des comptes numérotés pourrait être une première atteinte au secret bancaire : pour la Suisse, place bancaire, où toute infraction au secret bancaire est un délit se poursuivant d'office, cette suppression pourrait avoir de graves conséquences. Toutefois, il fait remarquer — et ce n'est pas la première fois — que l'on est prêt à fournir les renseignements dans la plus large mesure possible lorsqu'il s'agit de l'instruction de causes pénales. Par contre, il ne voit pas de raison de donner à des autorités fiscales étrangères la possibilité de consulter les documents comptables. *Ce n'est pas avec la menace de poursuites pénales que l'on améliorera la morale fiscale, mais bien par le maintien des rapports de confiance entre les autorités et les contribuables...*

* * *

Ces précisions données par deux personnes compétentes permettront aux gérants et aux membres des organes dirigeants de nos Caisses de répondre, à leur tour, aux questions qui pourraient leur être posées. Toutefois, ne nous faisons aucune illusion : à l'instar du secret bancaire, les comptes numérotés sont des serpents à 7 têtes qui repoussent au fur et à mesure qu'on les tranche. Et le Héraclès (ou l'Hercule) qui parviendra à les tuer n'est sans doute pas encore né...

-pp-

Bibliographie

Secret bancaire et comptes numérotés

Nous référant à l'article ci-dessus, nous recommandons aux gérants et aux dirigeants de nos Caisses Raiffeisen la brochure fort instructive *« Le secret bancaire »* de M. Roger Schindelholz, licencié ès sciences commerciales et économiques, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont.

L'auteur fait un tour du sujet, parlant des origines du secret bancaire suisse et des bases légales des prescriptions en vigueur, s'étendant en détail sur les limites de ce secret dans tous les secteurs du système bancaire. Il fait des comparaisons avec les systèmes étrangers puis s'arrête longuement sur les critiques faites à notre propre système qui se défend par lui-même, preuve étant faite que les banques suisses ont su user avec compétence de ce moyen technique. Il tire enfin des conclusions d'un sain réalisme face à ce secret bancaire qui, dit-il, est une manifestation de notre respect de l'individu. Les comptes numérotés font l'objet du chapitre III (page 5).

Nous recommandons à nos militants, plus spécialement à nos gérants, de se procurer cette brochure qui devrait se trouver dans la bibliothèque de chacune de nos Caisses locales. On peut l'obtenir, au prix de 3 francs, en s'adressant directement à :

M. Roger Schindelholz, professeur,
Bâts 29,
2800 Delémont.

(Rédaction)

Les appartements inoccupés, source de coûts pour l'économie publique

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) a dénombré, au 1er décembre 1976, 51 000 logements inoccupés en Suisse, chiffre n'ayant guère évolué par rapport aux 50 800 enregistrés à la même date de l'année précédente. Il est cependant permis de se poser des questions quant à l'exactitude du chiffre, l'OFIAMT se basant sur les indications que doivent lui fournir les communes. Il ne semble pas que cette manière de faire permette d'englober tous les logements vides pour lesquels d'autres estimations citent des chiffres variant entre 80 000 et 100 000.

Les méthodes de recensement des appartements libres varient selon les communes. Celle qui se base sur le nombre de logements n'étant pas alimentés en courant électrique est valable; par contre, les annonces invitant les bailleurs ou vendeurs à annoncer leurs appartements inoccupés aux autorités sont certainement ignorées dans bien des cas. De toute façon, les chiffres de l'OFIAMT sont donc sujets à caution.

Plus de 3 % de logements vides

Partant d'un chiffre global de 2,3 millions d'appartements dont 80 000 seraient inoccupés, le pourcentage s'élèverait à plus de 3 %. Les logements vacants recensés par l'OFIAMT dans toutes les communes de plus de 2000 habitants représentent 2 % du total précité. L'Institut suisse pour l'étude des relations économiques internationales, des structures et des marchés, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Saint-Gall, constate dans son « Evolution prospective de la construction de logements en Suisse » qu'un quota de plus de 2 % de l'ensemble des appartements suisses n'est pas souhaitable à longue échéance en raison des coûts en résultant pour l'économie publique.

L'ancien délégué du Conseil fédéral pour la construction de logements, l'ingénieur Fritz Berger, a estimé récemment le volume des investissements pour 51 000 logements libres à 7 milliards de francs environ; le manque à gagner des propriétaires s'élèverait à 500 millions en chiffre rond. Partant du nombre actuel de

logements inoccupés, l'on peut admettre que les pertes de loyers s'élèvent annuellement à un milliard environ et que les investissements « en friche » dans le secteur du logement représentent 15 à 20 milliards de francs, coûts d'infrastructure compris. Des intérêts hypothécaires doivent être payés ou des rendements de capitaux propres sont à réaliser, que les appartements soient occupés ou non.

L'effectif de logements vides varie selon les régions. Thomas Guggenheim, directeur de l'Office fédéral du logement, a récemment relevé au cours d'un entretien à la table ronde qu'il n'y avait presque pas d'appartements vacants dans l'agglomération de Berne et qu'ensuite de la forte réduction des constructions, il faut escompter à nouveau une pénurie de logements pour 1978/79. Thomas Guggenheim a qualifié le marché de l'habitat comme étant le « reflet de la situation conjoncturelle ». A son opinion, ce seront justement les petits appartements qui seront occupés dès que les places de travail seront assurées et que les jeunes — restant actuellement plus longtemps au logis paternel — se montreront enclins à avoir leur propre « chez soi ».

Les logements inoccupés recensés par l'OFIAMT se répartissent de la manière suivante : 16 % à 1 ou 2 chambres, 34 % à 3 chambres, 23 % à 4 chambres et 11 % à 5 chambres et plus. 3 % des appartements vacants se trouvent dans des maisons monofamiliales. Le chiffre des « propriétés par étages » offertes en vente n'est pas connu. Selon les estimations, elles représenteraient 30 à 35 % des objets inoccupés.

Une réduction du chiffre des logements libres peut-elle être escomptée et pour quand ? Citons encore, à ce sujet, le directeur de l'Office fédéral du logement : Thomas Guggenheim est d'avis que la plupart de ces appartements seront occupés entre 1979 et 1981 et qu'environ 12 000 à 15 000 logements devraient actuellement encore être construits, principalement des objets à loyers modérés et pour personnes âgées. D'autres estimations mentionnent que 25 000 nouveaux logements seront construits durant l'année en cours.

(Ces données ont été puisées dans un article paru dans la revue « Economie et Finances » de Zurich. Réd.)

Pays-Bas

Retrait de billets de banque

Se référant à un décret royal du 5 mars 1977, la « Nederlandsche Bank N.V. » annonce que les billets de banque suivants, libellés en florins hollandais, seront retirés de la circulation :

Coupure : 10 florins. *Date d'émission :* 23 mars 1953. *Effigie :* Hugo de Groot.

Coupure : 25 florins. *Date d'émission :* 10 avril 1955. *Effigie :* Christiaan Huygens.

Coupure : 100 florins. *Date d'émission :* 2 février 1953. *Effigie :* Desiderius Erasmus Roterodamus.

Coupure : 1000 florins. *Date d'émission :* 15 juillet 1956. *Effigie :* Rembrandt van Rijn.

Ces billets peuvent être échangés à la banque centrale *jusqu'au 10 octobre 1977*. Après cette date ils ne pourront plus être acceptés.

La banque centrale

Opinions et commentaires

Les règlements qu'on n'appliquera pas

Au gré des réformes scolaires, de nouvelles méthodes dites non directives tendent à remplacer les anciennes contraintes. Inspirée du même esprit, l'armée renonce à la discipline, condition première de son efficacité. Par un étrange phénomène de compensation, le Conseil fédéral multiplie les règlements, prétendant imposer à tous les civils adultes un comportement de robots.

M. Furgler, chef du Département fédéral de justice et police, exerce avec brio ce style nouveau de commandement. Les réactions des citoyens à ses ukases ne sont pas toujours celles qu'il attendait. Il y a quelques mois, il imposa aux automobilistes le port de la ceinture de sécurité. Le résultat est visible : il suffit de s'arrêter au bord d'un trottoir et d'observer les voitures qui passent, les automobilistes sans ceinture sont plus nombreux que les automobilistes ceinturés. L'expérience n'empêche pas la multiplication des initiatives didactiques et contraignantes. Le 1er janvier, ce fut l'obligation de circuler avec les feux de croisement; aujourd'hui sont annoncés les examens pour cyclomotoristes et l'obligation, faite aux candidats au permis de conduire, de suivre un cours de samaritain sommaire et accéléré, donc dangereux par le sentiment illusoire de compétence ainsi répandu.

Dans la « Nouvelle Revue de Lausanne », M. Jean-Claude Chappuis, secrétaire du Parti radical vaudois, manifeste une saine réaction. Sous le titre « Les bulles de M. Furgler », il pose ces questions : « Apprendra-t-on une bonne fois à Berne, et particulièrement au Département de justice et police, à faire preuve d'un peu de psychologie, d'un brin de sens politique, d'un souffle de bon sens ? Est-ce vraiment et définitivement incompatible avec la majesté romaine de l'administration centrale ?... Et qu'attendent nos représentants aux Chambres fédérales pour intervenir, de quelque tendance qu'ils soient ? »

L'agacement causé par cette réglementation frénétique n'a d'égal, pour lui, que la satisfaction rétrospective éprouvée grâce au refus de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, en juin 1976 : « Imaginez un court instant l'aménagement de notre sol confié à ces diplomates de la chaussette à clous. Quelle avalanche d'ordonnances, de décrets, de bulles à appliquer « sofort » se serait déjà abattue sur les cantons sujets de la curie bernoise ! J'en tremble encore ».

Le ton étant ainsi donné, il est souhaitable que le concert des protestations soit entendu et freine les excès de zèle des fabricants de règlements. Car, en fin de compte, l'aboutissement le plus probable et le plus fâcheux est celui-ci : l'entassement des ukases dans les bibliothèques des juristes et l'habitude prise par le peuple de ne plus respecter la loi. Les Romains de la bonne époque savaient déjà que les magistrats ne doivent pas se préoccuper de tous les détails de la vie quotidienne.

Groupements Patronaux Vaudois

Les propos du pédagogue

Oh ! ces spécialistes

Je ne puis résister au plaisir de vous conter un fait récent d'une indiscutable authenticité. Une respectable demoiselle de 75 ans recevait d'une amie un appareil de télévision en parfait état, il ne restait plus qu'à le brancher sur une antenne déjà existante. Notre brave retraitée fit appel, en l'occurrence, à une firme de la région, une S.A.... naturellement. Un premier spécialiste fait une courte apparition pour examiner le travail à effectuer : « Aucun problème, c'est d'une simplicité enfantine », telle a été sa conclusion. Une semaine s'écoule, deux nouveaux employés passent vérifier les constatations... déjà faites... et disparaissent.

Nouvelle attente de 7 jours. En désespoir de cause, un bref coup de téléphone alarme la S.A. Trois jours après, deux ouvriers, spécialistes de l'extérieur cette fois, étudient sur place les possibilités de raccordement. Ils adoptent la solution la plus judicieuse qui figurera dans le devis. La situation se précise, tous les espoirs sont permis... Passent 5 jours encore, le précieux papier en main, notre Demoiselle, par téléphone, confirme immédiatement son accord. 5 jours nouveaux s'additionnent aux 22 précédents, nous en sommes au 27e ! Heureusement, cela, enfin, va se réaliser ! Deux employés se mettent sérieusement à la tâche, celle-ci terminée, ils s'adonnent à de nombreux essais : résultat lamentable, comme à la roulette, rien ne va plus. Une pièce manque, naturellement une révision complète s'impose et cela à l'atelier.

Le surlendemain, deux collaborateurs emportent le poste. Un laps de temps de 7 jours s'ajoute aux autres. Notre retraitée, pleine de cette sage philosophie acquise au cours des ans attend... confiante. Enfin deux nouveaux spécialistes rapportent l'appareil et se livrent à de nombreux essais qui se soldent par un cuisant échec : l'image est bonne, quant à la parole et au son, nenni ! Le surlendemain, deux employés multiplient, en matinée, leurs essais et, très optimistes, jugent que tout désormais fonctionnera à merveille. Oui, mais le soir, cela va de mal en pis...

En désespoir de cause, notre retraitée, qui cette fois, selon l'expression consacrée, en a « ras-le-bol », adresse un S.O.S. au premier expert qui intervient le lendemain, démonte, réajuste, contrôle, essaie... Oh ! miracle, cette fois, le poste fonctionne parfaitement bien... Il était temps ! Résumons : 39 jours de va-et-vient, 14 divers employés de la firme... pour un travail « d'une simplicité enfantine »... Puisqu'on vit à l'époque des records, pourquoi ne pas homologuer celui-là? Vraiment, cela en vaudrait la peine ! Espérons tout de même que la facture ne sera pas directement proportionnelle au nombre des ouvriers sollicités et au temps employé ! A coup sûr, ce serait un comble ! *Pi*

Securitas perfectionne son système de surveillance

« Pendant vos vacances, qui nourrit votre chat, votre canari ? Qui arrose vos plantes, votre gazon ? Qui vide votre boîte aux lettres ? » Ce pourrait être votre concierge ou votre voisin. Mais s'il est lui aussi en vacances ? Eh bien, Securitas se chargera de ce travail. Pourquoi cette entreprise spécialisée dans les travaux de surveillance ? Pour la bonne raison qu'un jardin entretenu et une boîte aux lettres vide ne donnent pas trop d'idées aux cambrioleurs; de même, la plaque frappée du sigle Securitas qui est apposée contre la porte d'une maison peut-elle avoir un effet dissuasif.

« En deux mois de l'été dernier, précise M. Pierre Joliat, directeur de la succursale de Lausanne de Securitas, on a recensé une bonne centaine de cambriolages dans la région de Montreux-Villeneuve. Or, un seul s'est produit chez un de nos abonnés et le cambrioleur a été surpris par un de nos gardes. » Ce n'est pas l'effet d'une coïncidence. Même s'il est impossible de déterminer avec précision ce qui se serait produit s'il n'y avait pas eu de surveillance, le slogan « partez en vacances l'esprit léger : plongez dans l'insouciance » n'est pas une formule creuse.

Depuis 70 ans que l'entreprise existe, bien des choses ont changé chez Securitas. Non seulement sur le plan social, qui a vu les gardes se syndiquer, bénéficier d'un contrat collectif, être mensualisés et profiter d'une formation théorique. Le système de surveillance s'est lui aussi perfectionné. « Heureusement, car les négligents demeurent toujours aussi nombreux et la criminalité a tendance à augmenter depuis quelques années, commente M. Joliat. » Bien sûr, une bonne partie de l'activité des gardes demeure traditionnelle. C'est d'une part le service des manifestations : participation au bon déroulement de manifestations sportives, culturelles et des expositions. Ce sont aussi les tournées dans les immeubles, où une porte n'a pas été fermée, où la lumière n'a pas été éteinte, où un robinet d'eau fuit, tournées qui font partie de la surveillance proprement dite.

« En fait, nous offrons deux sortes de service aux propriétaires d'immeubles et aux régies, poursuit M. Joliat. D'une part, un service de conciergerie. Il s'agit d'éteindre des éclairages, qui sont les cas d'intervention les plus fréquents : plus de 38 000 en 1975 pour notre succursale qui couvre une bonne partie du canton de Vaud, un morceau du canton de Fribourg et le canton du Valais. Viennent ensuite les fenêtres qui sont restées ouvertes (22 000) ainsi que les portes intérieures (18 000). » Certes, une lumière allumée est un cas bagatelle. Mais lorsque l'on découvre dans la statistique 4 débuts d'incendie maîtrisés, 1686 clefs restées aux serrures ou 133 inondations signalées, l'affaire devient plus sérieuse. Selon les cas, le garde intervient directement; ou bien il alerte la police ou les pompiers; ou enfin, il demande l'aide du service d'intervention de Securitas. Là, nous touchons à la deuxième forme de collaboration que l'entreprise offre aux propriétaires : le service de permanence. Avec cent agents professionnels et quatre cents auxiliaires pour la succursale de Lausanne, elle ne sau-

rait tout surveiller, tout prévenir, et intervenir à chaque fois immédiatement ou presque. Certes, l'homme en gris-bleu, accompagné peut-être d'un chien, disposant parfois d'une matraque et d'un poste de radio qui le relie à sa centrale demeure indispensable. La statistique prouve l'utilité de son travail. Mais la technique permet mieux encore. Grâce à un système de transmission mis au point par la maison Autophon, en collaboration avec les PTT, Securitas dispose à présent d'un service de permanence qui permet des contrôles à distance.

Sans entrer dans les détails, disons que ce système, baptisé Securilink TUS 35, permet d'acheminer les informations les plus diverses au centre de réception permanent par l'intermédiaire du réseau téléphonique. Effraction ou incendie, congélateur en panne ou niveau du réservoir à mazout trop bas, autant d'incidents que l'émetteur TUS 35 peut déceler immédiatement. En quelques secondes, les signaux d'alarmes parviennent à la centrale. Les informations apparaissent sur des tableaux d'affichage auxquels sont raccordées des imprimantes qui enregistrent le numéro de l'abonné, la date et l'heure d'arrivée du signal. Et Securitas, ou la police, ou le service du feu, peut immédiatement intervenir.

« Nous n'avons pas encore commercialisé ce système, qui demeure limité pour le moment à l'agglomération lausannoise, note M. Joliat. Le nombre des possibilités de raccordement est limité, mais il devrait augmenter. Il reste que l'alarme par l'intermédiaire du réseau des PTT est la plus sûre et celle qui, techniquement, a le plus d'avenir. Il n'est pas exclu, par exemple, qu'elle fonctionne un jour en sens inverse. J'imagine que depuis notre centrale, nous pourrions enclencher le chauffage d'un chalet à Verbier. Mais malgré tous ces perfectionnements, la surveillance traditionnelle ne sera pas éliminée. Il faudra toujours des hommes pour fermer les portes, éteindre les lumières et vérifier que les cinq cents fenêtres d'un immeuble administratif sont bien fermées. Les deux fonctions sont complémentaires. La technique assure la permanence alors que les hommes font les contrôles périodiques. »

S. D.

(Bulletin Immobilier, Lausanne, No 4/1977).

Sentence serbe

Le péché est moins grand d'incendier une église que de calomnier une vierge.

Vernier reçoit les raiffeisenistes genevois

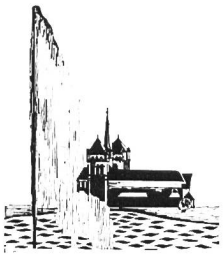

Les délégués des Caisses affiliées à la fédération genevoise des Caisses Raiffeisen ont tenu leurs assises annuelles, le vendredi 29 avril, à la Salle communale de Vernier, sous la présidence de M. Edgar Forestier (Chancy). Les délibérations furent suivies par 114 délégués, représentant 33 des 35 institutions d'épargne et de crédit que compte le mouvement cantonal. Au banc des invités, on notait la présence de M. René Delacuisine, chef du service de l'agriculture, délégué par le Gouvernement cantonal, de M. François Satin, maire de Vernier, de Mme Mermillod, représentant l'Union des paysannes, de MM. Marc-Antoine Schaub, directeur du registre du commerce, P. Schmid, conservateur du registre foncier, Margot, directeur du Cercle des agriculteurs et Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse de Saint-Gall.

En lever de rideau, M. Jean Petite, président de la section organisatrice adressa à chacun des souhaits de chaleureuse bienvenue et d'heureux séjour dans la cité verniolanne.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale fut faite par M. Robert Chaudet (Lancy) en remplacement de M. Jean Charrière, secrétaire absent. Ce compte rendu, retraçant fidèlement les péripéties de la réunion précédente de Chancy, ne donna lieu à aucune observation, et fut adopté à l'unanimité.

Dans son rapport annuel, le président Forestier commenta le bilan global des Caisses Raiffeisen genevoises, lequel affiche à fin 1976 un élargissement de 8,3 millions ou 5,81 % pour atteindre 151 millions de francs, soit un bilan moyen de 430 000 francs par Caisse. Pour la fédération genevoise, l'effectif des membres note l'accroissement remarquable de 176 unités qui le porte à 3809 sociétaires. Indicateur des services rendus, le chiffre d'affaires s'est élevé à 461,2 millions de francs. Notons encore dans les passifs, le bond significatif effectué par les dépôts d'épargne qui progressent à eux seuls de 9,28 % passant ainsi de 83,2 millions à 91 millions de francs, et dans les actifs, l'heureuse augmentation de 10,04 % des prêts hypothécaires fermes qui atteignent 83,3 millions de francs. Au compte d'exploitation, l'excédent s'inscrit à raison de fr. 515 088.20, résultat en régression de 13,85 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Sur proposition de M. Edmond Petite (Compesières) au nom des sections vérificatrices, l'assemblée approuva les comptes préalablement présentés par M. François Chalut, trésorier cantonal (Anières). Pour l'année en cours, le contrôle statutaire du ménage interne de la fédération incombera aux Caisses de Confignon et de Corsier.

En ce qui concerne le mode de perception de la cotisation à la charge des Caisses, les délégués acceptèrent la proposition du comité de maintenir le statu quo.

Après un commentaire introductif du président, le projet des nouveaux statuts de la fédération genevoise fut mis en discussion, puis sanctionné par les congressistes après y avoir, aux voix, décidé une modification partielle de l'art. 18 touchant l'indemnité aux membres des comités.

Il est de tradition chaque année que la fédération délivre le portefeuille-souvenir aux responsables locaux comptant 25 ans d'activité. Un seul bénéficiaire avait été annoncé,

cette fois-ci, M. Armand Heiniger (Grand-Saconnex), que l'assistance ne manqua pas d'ovationner.

Evénement rarissime dans l'histoire du mouvement, la remise d'une distinction particulière à deux membres comptant 50 ans d'activité au sein de leur Caisse locale. En effet, l'honneur revenait au président cantonal de remettre cette année une pièce d'or à MM. Jean Descombes et Joseph Rivollet. Désireuse de marquer également sa reconnaissance à ces distingués ouvriers de la première heure, l'Union suisse, par la voix de son représentant, décerna le vitrail traditionnel à M. Rivollet, président d'honneur, et 50 francs-or à M. Descombes, gérant encore en activité, tous deux méritants coopérateurs de la Caisse Raiffeisen de Choulex, qui furent chaudement applaudis.

Dans son tour d'horizon habituel, M. Séchaud, délégué de l'administration centrale de Saint-Gall, commenta tout d'abord la situation matérielle des 1178 Caisses Raiffeisen suisses groupant 198 609 sociétaires, dont le bilan global s'élevait au 31 décembre 1976 à 9,3 milliards de francs, révélant une augmentation de plus de 800 millions ou de 9,41 %, contre 10,21 % un an plus tôt. Puis le rapporteur s'arrêta à quelques considérations d'ordre interne, analysa la situation économique et l'évolution dans le secteur des taux d'intérêt, pour renseigner finalement les délégués du résultat de certaines démarches entreprises depuis la dernière réunion de Chancy, en 1976.

Porte-parole du Gouvernement, M. René Delacuisine apporta les vœux de l'exécutif cantonal et félicita les raiffeisenistes genevois pour les succès nouvellement remportés. Après avoir constaté à regret la diminution des exploitations agricoles en général et tout particulièrement à Vernier, bien que dans l'ensemble les surfaces cultivées n'aient que faiblement régressé, le chef du service de l'agriculture s'employa à détruire deux légendes touchant l'une la production laitière et l'autre le taux de la future TVA, pour achever son toast par des souhaits de fructueuse activité à l'endroit des Caisses Raiffeisen.

Il appartenait à M. François Satin, maire de Vernier, de clore la partie administrative, et c'est en termes particulièrement choisis que ce distingué magistrat s'acquitte de cette tâche, préoccupé qu'il est par des problèmes de financement ou issus de la disparité et de la diversification de cette ville la plus peuplée du canton, après Genève, avec ses 26 000 habitants et sept groupes scolaires, de cette ville qui a perdu sa configuration rurale. Puis l'orateur rompit une lance en faveur des Caisses Raiffeisen dont la notion de service demeure fondamentale et les principes de base les plus forts garants de l'œuvre communautaire.

Visiblement soulagé par l'heureux déroulement de cette importante séance administrative, le président y mit un terme en invitant les participants à déguster l'apéritif généreusement offert par la Caisse de Vernier. Puis un excellent repas, égayé par les productions, fort goûtées également, de la fanfare de Vernier « La Villageoise », permit aux délégués de terminer cette soirée dans une ambiance chaleureuse et sympathique, à l'enseigne de la solidarité bien comprise qui fait la force des Caisses d'épargne et de crédit Raiffeisen.

Sd

Ndlr. *A l'instar de ceux des Caisses affiliées, les comptes rendus des assemblées de nos fédérations romandes sont traités et publiés dans l'ordre de leur arrivée.*

L'abondance des matières ou le contenu de certains numéros (ainsi le « Messager » de juillet/août contiendra le reportage complet du Congrès d'Interlaken) nous oblige parfois à reporter à plus tard la publication des excellents communiqués de nos correspondants.

Nous savons que nous pouvons compter sur la compréhension de nos lecteurs qui apprécieront avec plus de plaisir encore, en début d'automne, un article leur rappelant les bons moments de l'assemblée annuelle de leur groupement régional.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Fribourg

Le jubilé de la Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens-Posieux

Dans l'allégresse générale, la Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens-Posieux, ces deux communes d'un millier d'habitants, sises sur la route cantonale Fribourg-Bulle par le Bry, à 8 km de la capitale, a fêté dimanche 17 avril 1977, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Le comité d'organisation avec à sa tête M. Ernest Chenaux, vice-président du comité de direction, avait bien fait les choses. La Cécilienne, la Fanfare, le Petit Chœur d'enfants apportaient leur gracieuse collaboration.

Ce fut d'abord à l'issue de la messe chantée de 9 h. 30 autour de la tombe fleurie d'un ancien caissier M. l'Abbé Schneuwly, l'émouvant hommage aux morts par M. le Curé J.-P. Pittet. La partie officielle se déroula dans la nouvelle salle paroissiale décorée aux couleurs raiffeisenistes. M. Robert Biolley, président, au comité de direction depuis 49 ans — fait rarissime qui lui valut de nombreuses marques de reconnaissance — souhaita une cordiale bienvenue aux invités, aux membres et à leurs conjoints. M. Georges Gumy, gérant, promu major de table sut habilement faire alterner discours, productions et même ordonnance du repas, un repas par ailleurs excellent.

Les discours

M. Francis Galley eut une double tâche, celle de saluer ses hôtes d'un jour en tant que syndic, puis de leur retracer l'historique de la Caisse, comme président du conseil de surveillance. M. Jean Klaus, reviseur, très détendu, apporta les félicitations de Saint-Gall et rappela opportunément les principes de base de nos Caisses, principes dont il faut constamment s'inspirer. Au nom des 59 sections de Fribourg-Romand, M. Willy Blanc, président, exprima leur joie à l'occasion de cet événement, soulignant aussi qu'il faut travailler dans un climat de disponibilité, de confiance et d'amabilité. Parmi les divers orateurs, notons encore M. Paul Baumann, parlant pour les trois Caisses voisines invitées, soit Arconciel, Corpataux, Villars-sur-Glâne,

A nos collaborateurs occasionnels

Paraissent dans ce numéro les comptes rendus reçus jusqu'au 30 avril 1977.

-pp-

M. Eugène Chavaillaz, ancien député au nom des six derniers membres fondateurs et M. Alexis Monney, président de paroisse.

Et pendant que « circulait » le vin d'honneur gentiment offert par les deux communes et la paroisse, M. le Brigadier G. Chavaillaz, en un bouquet final, tint à souligner les bienfaits incontestables qu'apporte dans quelque domaine que ce soit, une mise en commun intelligente des efforts d'une communauté bien vivante.

M.

Les comités de la Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens-Posieux. Tout à droite : MM. R. Biolley, président, G. Gumy, gérant et F. Galley, président de surveillance.

La Caisse Raiffeisen de Givisiez fête ses 75 ans

Journée d'allégresse le 27 mars dernier pour les membres de la Caisse Raiffeisen de Givisiez — la plus ancienne de Suisse romande — qui fêtait le 75e anniversaire de son existence. Préparée avec un soin parfait par un comité ayant à sa tête M. Francis Mottet, cette journée fut honorée de la présence de nombreux invités dont MM. Hubert Lauper, préfet de la Sarine; Willy Blanc, président de la fédération de Fribourg-Romand; l'abbé Monnard, président d'honneur ainsi que plusieurs syndics et députés. L'Union suisse était représentée par M. A. Edelmann.

De nombreuses allocutions furent prononcées au cours du repas servi à la perfection au restaurant de l'Escale de Givisiez. On entendit tour à tour MM. Léon Collaud, gérant; Joseph Corpataux, président du comité de direction; A. Edelmann, directeur; Hubert Lauper, préfet; Pierre Brasey, député et syndic de Givisiez; Georges Gillon, député et syndic de Granges-Paccot; Eric Garbani, membre du Conseil paroissial. Des productions musicales et vocales agrémentèrent le banquet dont les diverses manifestations furent ordonnées avec esprit et concision par M. Mottet.

De droite à gauche : Mmes et MM. Léon Collaud, gérant et Francis Mottet, président du comité d'organisation du 75e anniversaire.

Cette journée que les organisateurs avaient voulu avec raison placer sous le signe de la reconnaissance envers les pionniers fut bien sûr le prétexte à l'évocation de maints souvenirs attachés à la fondation de l'institution dont le premier comité fut dirigé par le curé Vincent de Torrenté, le premier gérant étant M. Alphonse Bulliard. Sous l'impulsion de personnalités actives et dynamiques, la Caisse Raiffeisen de Givisiez a vu le mouvement général de ses affaires passer de 2289 francs en 1902 à 6 838 552 francs à fin 1976.

La Caisse Raiffeisen d'Ursy fête son cinquantenaire

Il y a eu exactement 50 ans, le 22 novembre 1976, que s'est constituée la Caisse Raiffeisen d'Ursy, sous l'initiative de M. Joseph Conus, de Bionnens, et de quelques valeureux pionniers. De 17 à cette époque, le nombre des raiffeisenistes est passé, aujourd'hui, à près de 250. Le mouvement des affaires a suivi la même courbe ascendante : de 283 000 francs lors de la fondation de la Caisse, il a atteint 29,993 millions l'année dernière. Cette réjouissante évolution est, bien sûr, due à la fidélité des membres, au dynamisme du comité de direction, mais surtout au travail inlassable du gérant, M. Marcel Panchaud, Vauderens.

Désireux de marquer l'événement, les responsables ont organisé une fête, samedi 16 avril 1977, à la salle paroissiale d'Ursy, décorée pour la circonstance. Dans la matinée, les sociétaires ont tenu leur assemblée générale annuelle, au cours de laquelle ils ont notamment procédé à la réélection du comité. Pour remplacer M. L. Demierre, décédé, ils ont élu M. J.-Cl. Neuhaus, Vuarmarens, à la présidence. Trois autres membres entrent au comité : il s'agit de MM. Fr. Corpataux, Vauderens; L. Magnin, Ursy et J.-M. Vauchez, Vauderens. Ils succèdent à MM. J. Currat, et Fr. Magnin, démissionnaires, et à M. L. Demierre, décédé.

Le repas de midi, soigneusement préparé par M. M. Devaud et son personnel, fut servi à l'issue des débats statutaires. Il fut marqué par de nombreuses allocutions, ainsi que par des productions de la Fanfare paroissiale, dirigée par M. M. Sottas, et du Chœurs d'enfants d'Ursy, que conduit magnifiquement M. M. Colliard, instituteur. A propos de ce groupe de jeunes chanteurs, déjà connu au-delà de nos frontières, il nous plaît de relever ici qu'il va bientôt se produire à la TV française dans l'émission « Les rendez-vous du dimanche ». Nos vœux l'accompagnent.

Nous ne publierons point tous les discours entendus durant cette journée du souvenir. Relevons, cependant, que MM. J.-C. Neuhaus, président, et M. Panchaud, gérant, ont rappelé quelques anecdotes, heureuses et moins heureuses, qui ont jalonné la longue route menant au cinquantenaire. M. J. Klaus, apporta les félicitations et les

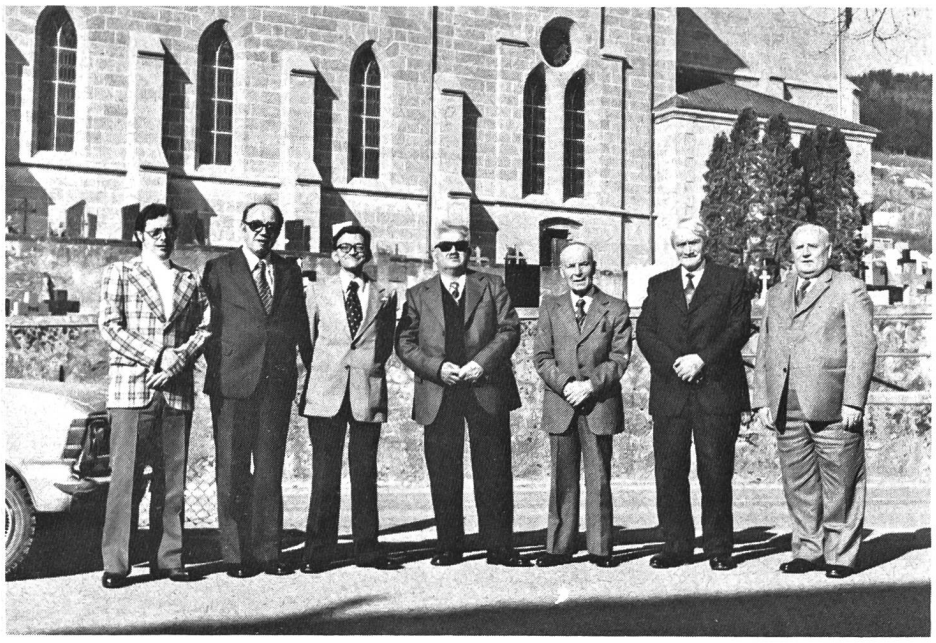

De gauche à droite : MM. J.-C. Neuhaus; J. Klaus de l'Union suisse, à Saint-Gall; M. Panchaud; P. Thévenaz; L. Butty; A. Magne; et W. Blanc président de la fédération de Fribourg romand. (Photo : F. M.)

vœux de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall. Il évoqua quelques-uns des grands principes qui animent cette coopérative qui regroupe actuellement 1178 Caisses au plan suisse, dont 353 en Romandie, et 75 dans notre canton. La Caisse d'Ursy — dit-il — fait partie de celles qui respectent le mieux l'idée du fondateur Frédéric-Guillaume Raiffeisen : « L'argent de la région, à la région ». Preuves en sont le nombre d'adhérents qui ne cesse de progresser et les réalisations dont elle peut s'enorgueillir. S'exprimant au nom de la Fédération des Caisses de Fribourg romand, M. Willy Blanc, Barberêche, se réjouit du bel enthousiasme qui règne à l'intérieur du mouvement raiffeiseniste, mais tout spécialement à Ursy, où les résultats prouvent que la Caisse est appréciée par la population.

L'on entendit aussi M. O. Gavillet, Le Bionnens, membre du comité de direction, qui s'adressa plus particulièrement aux « anciens » et M. L. Butty, Ursy, au nom des membres fondateurs. Quant à M. J. Vallélian, président de paroisse, il mit un terme à la partie officielle, en formulant des vœux pour l'avenir de cette Caisse qui joue un rôle non négligeable dans l'économie régionale.

Cette belle journée fut encore marquée par l'hommage aux membres décédés, et par la remise d'un témoignage de gratitude aux fondateurs encore en vie : MM. Th. Richoz, Ursy; A. Magne, Morlens; L. Butty, Ursy; P. Thévenaz, Vuarmarens; P. Demierre, Montet; et G. Gavillet, Esmonts.

L'après-midi était déjà bien avancé, voire la soirée entamée, lorsque l'on se quitta, non sans avoir, une nouvelle fois, admiré le vitrail et la pendule, offerts à la Caisse jubilaire, par l'Union suisse de Saint-Gall et par la Fédération de Fribourg romand.

F. M.

Assemblées ordinaires

Fribourg

Orsonnens

Notre Caisse a tenu sa 49e assemblée générale, le 13 mars, à l'auberge de Villarsiviriaux. Il y avait une nombreuse participation.

Après l'approbation du procès-verbal rédigé par M. Joseph Chassot, le président, M. Gilbert Chammartin, donna lecture de son rapport. Il parla de la récession, de la chute des taux. L'agriculture a ressenti les effets d'une sécheresse prolongée, compensée en partie par une récolte herbagère abondante en automne.

Notre Caisse continue à rendre de grands services. L'épargne est une vertu qu'il faut maintenir solidement. En 1976 nous avons reçu 13 nouveaux membres. Il y a eu 2 démissions. L'effectif est de 141 membres, dont 13 dames. Nous avons eu à déplorer le décès de 2 membres fondateurs, MM. Albert Page et Joseph Rotzetter, et dernièrement celui d'un autre sociétaire, M. Albert Richoz.

Du rapport du caissier, M. Georges Berset, nous extrayons les principaux chiffres suivants : nouveaux prêts accordés 543 573 francs, bilan 4 008 410 francs dont 2 609 391 francs d'épargne. Le roulement a été de fr. 7 520 955,80 et le bénéfice de fr. 13 273,45, ce qui porte les réserves à fr. 148 799,80.

Le président du conseil de surveillance, M. Albert Defferrard, releva que les contrôles effectués révèlent une comptabilité en ordre et la sécurité des prêts et crédits.

Après l'approbation des comptes, MM. les curés Monneron de Villarsiviriaux et Stöckli d'Orsonnens rendirent hommage aux dirigeants de la Caisse pour leur administration et leurs rapports de bonne tenue, formant les vœux pour que l'institution puisse continuer à contribuer au développement régional et au bien de chacun.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale les sociétaires purent trinquer le verre de l'amitié, et une agape fut servie par la famille Kaufmann.

***

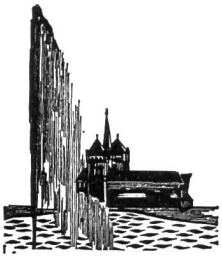

Genève

Dardagny

En cette 45e assemblée générale du mardi 21 mars 1977, la Caisse Raiffeisen de Dardagny a fêté son gérant, M. Charles Pierrehumbert, qui vient de prendre une retraite bien méritée après 45 ans d'activité.

C'est en qualité d'instituteur que M. Pierrehumbert est venu s'installer à Dardagny en 1924. Secrétaire de mairie dès cette même année, il occupa ce poste jusqu'en 1973. Lorsqu'il fut question de fonder une Caisse dans la commune, il ne put rester indifférent. C'est ainsi que le 22 janvier 1932, après un exposé de M. Heuberger, ancien directeur de l'Union suisse, avec des hommes déterminés comme MM. Alfred Desbaillets, Georges Mermier et Edmond Ramu la décision fut prise de créer cette institution.

Très intéressé par la conception du mouvement Raiffeisen, M. Pierrehumbert répond favorablement aux sollicitations qui lui sont faites, ce qui permet le démarrage de la Caisse de Dardagny.

Après 10 ans d'activité, le bilan est de 773 944 francs et les réserves de 20 866 francs. Aujourd'hui, ces chiffres sont respectivement de 7 301 884 et 478 887 francs.

C'est à M. Pierrehumbert que revient en grande partie cette magnifique évolution. Par son travail incessant, quotidien, désintéressé aussi et d'une grande précision.

C'est avec la gratitude des membres des deux comités et celle de tous les sociétaires et clients qu'il nous quitte. Cette longue fidélité restera pour ceux qui poursuivent un exemple dont ils pourront s'inspirer.

Merci, tous nos vœux vous accompagnent pour que vous puissiez en compagnie de votre épouse, entouré de votre famille, passer encore de nombreuses et paisibles années.

C. R.

Meyrin

Le 25 mars 1977 s'est tenue dans l'ancienne salle communale, à la place du Village, notre 45e assemblée générale, sous la présidence de M. Virginio Malnati, à laquelle assistèrent plus de 80 sociétaires.

Les rapports du président du comité de direction, du président du conseil de surveillance ainsi que du gérant firent ressortir une nouvelle et forte progression de cette institution d'utilité publique, qui durant l'année 1976 a passé de 183 à 203 sociétaires et dont le bilan a fait un saut de 9,5 à 10, 6 millions de francs. Le bénéfice net a été plus modeste que les années précédentes, mais a permis néanmoins de porter la réserve de fr. 331 145.35 à fr. 351 599.15.

A l'occasion de cette réunion annuelle, M. Malnati a rendu un dernier hommage à trois membres disparus depuis la rencontre de l'année passée et il a en particulier évoqué la mémoire de M. Louis Large, décédé huit jours à peine avant l'assemblée et qui fut l'un des membres fondateurs de la Caisse Raiffeisen le 26 janvier 1932. Avec lui s'en est allée une des figures les plus caractéristiques et sympathiques du vieux Meyrin. Tous ceux qui ont connu et apprécié le caractère aimable de cet homme dévoué et honnête en garderont un souvenir ému et durable.

Malgré ces départs, la Caisse Raiffeisen de Meyrin continue inlassablement et avec succès son activité au sein de la population de Meyrin, et cela en dépit de l'implantation très forte des grandes banques suisses et genevoises dans cette commune d'environ 20 000 habitants (dont près de 50 % d'étrangers). En effet, les Meyrinois apprécient de plus en plus les avantages offerts par les principes mutualistes du mouvement Raiffeisen, efficacement mis en pratique par la Caisse Raiffeisen de Meyrin.

Cette dernière assure une sécurité totale et des services dévoués à ses membres et clients grâce à la collaboration compétente et vigilante de ses responsables, à savoir :

Comité de direction : M. Virginio Malnati, président, M. Charles Martak, vice-président, MM. Jean-Pierre Luthy, Jean Stalder, François Bölsterli.

Conseil de surveillance : M. Lucien Perrelet, président, MM. Claude Blanc, Othmar Leu.

Gérant : M. Paul Morand.

L'assemblée s'est terminée par une collation modeste mais amicale, conformément à la tradition Raiffeisen. *P. M.*

Jura

Bure

Journée faste
pour notre Caisse Raiffeisen

Samedi 26 mars écoulé avaient lieu : l'inauguration officielle des nouveaux locaux, l'assemblée générale annuelle, la remise de cadeaux-souvenir à trois jubilaires.

Le matin dès 11 h. et l'après-midi était organisée une journée de la porte ouverte. Le public eut l'occasion d'admirer les nouvelles installations et de se rendre compte de la disposition judicieuse des lieux au point de vue commodité et discrétion.

Le soir à 20 h. 30, assemblée générale au Restaurant de l'Eperon. Le président du comité de direction, M. Germain Piquerez ouvre la séance et salue la présence des invités MM. Beuchat et Froidevaux, représentants de l'Union suisse et de la fédération jurassienne.

Des différents rapports présentés par les organes responsables il ressort que la récession persistante n'a eu que peu d'effets sur l'évolution de notre institution bancaire locale. En effet tant le mouvement de fonds que le bilan accusent un nouveau bond en avant. Nous en extrayons les quelques chiffres suivants : roulement fr. 15 324 966.55, bilan fr. 7 819 508.15, bénéfice fr. 3 158.35, réserves fr. 253 436.95.

Le nombre des sociétaires progresse lui aussi et s'élève actuellement à 187. Les comptes de l'exercice écoulé sont approuvés à l'unanimité et la caissière Mme Gabrielle Crelier est remerciée pour leur précision et leur excellente tenue.

Au chapitre élection il s'agit de remplacer M. Paul Crelier, vice-président du comité de direction, décédé durant la période écoulée. Celui-ci œuvra pendant près de 30 années au sein de ce comité. M. Crelier sut faire profiter ses collègues de son expérience par ses avis empreints de sagesse et de bon sens. Pour lui succéder, il a été fait appel à M. Marcel Crelier.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale met fin à la partie administrative de cette assemblée à laquelle participent 120 personnes.

Avant le repas, M. Piquerez adresse un témoignage de reconnaissance à la caissière, Mme Crelier, qui fête ce jour sa quarantième année de gérance. Il rappelle à l'assemblée que Mme Crelier fut la première femme de Suisse à accéder à ce poste de confiance et lui remet, à titre de gratitude, une splendide pendule neuchâteloise dédicacée.

M. Emile Crelier fête ses 45 ans de présidence au conseil de surveillance, et M. Germain Piquerez 20 ans d'activité à la tête du comité de direction. Avec les félicitations et les remerciements pour les services rendus ils reçoivent chacun une magnifique channe jurassienne.

Puis M. Beuchat au nom des organes dirigeants de l'Union suisse transmet à l'assemblée en termes choisis un message de félicitations, d'encouragement et de prospérité pour l'avenir.

Au dessert, M. Géo Froidevaux, avec son éloquence coutumière, apporte le salut de la Fédération jurassienne. Il ne doute pas que la Caisse Raiffeisen de Bure qui a maintenant pignon sur rue continuera de se développer et rendra des services toujours plus nombreux à la communauté villageoise.

Après le repas c'est dans la joie et la gaîté que cette belle assemblée se poursuivit jusqu'à une heure avancée...

Corban

Présidée avec compétence par M. Claude Fleury, président du comité de direction, notre assemblée générale fut rapidement menée.

Dans son rapport, M. Claude Fleury déclara qu'au cours de 1976 notre petite banque a été fortement sollicitée par ses déposants et sociétaires, sur la fidélité et le soutien desquels elle a pu de nouveau compter. Après quelques considérations sur la situation économique, il donna connaissance aux sociétaires des nouveaux taux créanciers et débiteurs valables jusqu'à nouvel avis. Le président du comité de direction conclut son magnifique exposé en remerciant ses collègues des deux conseils, ainsi que la gérante, Mme Eicher, pour leur précieuse collaboration. Il exprime également sa reconnaissance à toutes les clientes et à tous les clients pour la confiance témoignée en 1976 à notre petite banque locale.

Avec une légitime fierté, Mme Eliane Eicher, gérante, déclare d'emblée que l'année 1976 a été bonne pour notre institution. Les résultats réjouissants obtenus sont les fruits de la confiance et de la fidélité d'une grande partie de la population à notre idéal, c'est-à-dire à nos principes coopératifs d'aide à soi-même, d'entraide envers son prochain.

Le poste des parts sociales n'a pas changé; il y a eu un remboursement ensuite de décès et une admission. Mme Eicher profite de la présence des dames pour leur rappeler qu'elles peuvent, elles aussi, adhérer à notre Caisse et venir renforcer nos rangs; elles seront les bienvenues. Grâce à l'alimentation régulière des comptes de notre clientèle, la somme du bilan est passée, en 1976, de 1 548 600 à 1 724 500 francs. Le compte d'exploitation boucle par un excédent net de recettes de fr. 3 384.20 viré au fonds de réserve qui atteint le montant de fr. 73 303.29. L'ampleur des services rendus aux membres et clients est révélée par le chiffre d'affaires de 4 054 900 francs. Mme Eicher rappelle encore que nous avons pris l'engagement de servir nos coopérateurs et nos clients en toute conscience, de leur accorder notre appui en leur donnant les informations et les conseils qui pourraient leur être utiles. Par ailleurs, nos taux pour les prêts et crédits sont aussi favorables qu'ailleurs.

M. Marc Rottet, président du conseil de surveillance, relève la mission qui lui est impartie : veiller au maintien des garanties sur lesquelles doivent pouvoir s'appuyer les déposants et surtout les membres solidairement engagés. En qualité d'organe de contrôle, son conseil a procédé à l'examen de la comptabiilté et de toute la gestion des affaires. La situation générale de notre Caisse est bonne. Le comité de direction est conscient de ses responsabilités. La gérante entretient d'excellents contacts personnels avec la clientèle. Sur proposition de M. Rottet, conformément aux statuts, l'assemblée approuve les comptes avec décharge aux organes responsables.

M. Fleury donne encore quelques renseignements d'ordre administratif pour laisser

ensuite le soin à la gérante de payer l'intérêt des parts sociales. En déclarant l'assemblée levée, le président invite les participants à se rendre à la halle de gymnastique où, selon le vœu exprimé l'année dernière, les épouses des membres des comités avaient rivalisé de zèle pour préparer une succulente collation laquelle, arrosée de bons vins, mit chacun dans une belle ambiance. A l'année prochaine.

Courtedoux

Quelque 120 personnes ont participé à l'assemblée générale du samedi 26 mars, au préau de l'école. M. Roger Salomon, président du comité de direction, souhaite la bienvenue aux sociétaires et fait observer une minute de silence en mémoire des membres disparus au cours de l'année.

Dans la présentation des comptes 1976, M. Roger Salomon remercie tout d'abord le caissier sortant, M. Bernard Lièvre. Il félicite ensuite, au nom de tous, le nouveau gérant, M. Roland Blaser, qui a repris cette fonction au mois de janvier 1977. Le président note avec satisfaction la bonne position qu'occupe l'épargnant, du fait de la disparition presque totale de l'inflation. M. Bernard Lièvre présente les comptes 1976 et conclut à une bonne année, voire très bonne. En effet, par rapport à l'année 1975, les améliorations suivantes sont enregistrées : augmentation des parts sociales de 500 francs, augmentation des entrées en compte épargne de 586 000 francs, augmentation des prêts hypothécaires de 133 000 francs. Le roulement est de 10 822 000 francs. Le bénéfice net de 5963 francs porte la réserve à 239 900 francs. La somme du bilan, quant à elle, s'élève à 5 416 400 francs. Au nom du conseil de surveillance, M. Pierre Pérolle, constate l'exactitude des comptes et leur bonne présentation. Il relève l'excellence des placements effectués et les garanties qui s'y rapportent. Les sociétaires approuvent les comptes à l'unanimité.

Au chapitre des élections statutaires, les deux comités proposent les candidatures de M. Pierre Pérolle, comme président du conseil de surveillance et de M. Bernard Lièvre, comme membre de ce conseil, en remplacement du président sortant, M. Roland Blaser. Ces deux propositions sont unanimement ratifiées par l'assemblée.

En conclusion, le président rappelle que la société a toujours travaillé dans l'harmonie et pour le bien de tous. Il annonce l'approche du jubilé de la Caisse et clôt cette assemblée générale.

L'intérêt de la part sociale est ensuite versé à chaque sociétaire, qui est invité à se rendre dans un des trois restaurants de son choix, pour y déguster un souper offert par la Caisse.

Epauvillers

M. Paul Theurillat, président du comité de direction, ouvre les débats en saluant et en remerciant les membres présents.

Dans son rapport, il donne quelques reflets de la vie économique actuelle. La récession ne facilite pas notre tâche; fort heureusement, elle ne s'est pas trop accentuée au cours du dernier exercice. Il y a des difficultés auxquelles il convient de s'adapter. Il termine son exposé en remerciant le gérant, ses collaborateurs et les sociétaires.

La parole est laissée à M. Denis Vuille, gérant, qui commente les comptes. Le bilan au 31 décembre 1976 se monte à 1 528 186 francs. Quant au roulement, il passe le cap des deux millions, puisqu'il atteint exactement la somme de 2 345 726 francs. M. Vuille relève que l'année a été bonne, grâce à la confiance que les clients témoignent aux dirigeants de notre Caisse Raiffeisen.

M. André Maître, président de surveillance, fait part de l'activité de son comité au cours de ce 52e exercice. Il tient à préciser que plusieurs contrôles ont été effectués; chaque fois, on a relevé une parfaite concordance entre pièces comptables et écritures. Il demande donc d'accepter les comptes tels qu'établis, et d'en donner ainsi décharge aux comités, ce qui est fait à l'unanimité. M. Maître remercie le caissier pour son dévouement et son bon travail.

Reconnaissance

En 1946, M. Paul Theurillat entra au comité de direction en qualité de secrétaire. Dix ans plus tard, il est appelé à la présidence. Aujourd'hui, après un fructueux travail déployé au sein de notre Caisse, M. Theurillat remet sa démission.

M. Fritz Métille, vice-président, déplore son départ et lui adresse un message de gratitude. Il propose à l'assemblée de nommer M. Theurillat président d'honneur, et lui offre, de la part des comités, une magnifique channe dédicacée. Des applaudissements nourris, témoignent la reconnaissance des sociétaires.

Elections

Pour succéder à M. P. Theurillat, les comités proposent M. Robert Piquerez, membre du comité de direction depuis 1967. Il recueille l'unanimité des participants. Il sera remplacé à son tour au comité par M. André Theurillat. M. Robert Piquerez remercie les sociétaires pour la confiance qu'ils lui témoignent en le plaçant à la tête de notre Caisse de village. Il espère pouvoir suivre le bon chemin tracé par son prédécesseur et fera tout son possible pour satisfaire l'intérêt général.

En guise de conclusion à l'assemblée, M. Theurillat dit son émotion et réitère ses remerciements.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale met fin à la réunion.

M. Métille donne rendez-vous au Restaurant de la Poste où une succulente collation est offerte.

Grandfontaine

Le 25 mars avait lieu notre 35e assemblée, sous la présidence de M. Pierre Quiquerez, qui salua la belle participation de 89 membres. Beau témoignage de l'attachement de notre population à sa banque villageoise. Malgré la récession, l'évolution rapide des taux, notre Caisse a continué sa marche ascendante.

Le caissier, M. Joseph Quiquerez, nous donna connaissance d'une statistique établie à l'occasion du 35e anniversaire.

	Bilan fr.	*Réserves* fr.	*Membres*
1942	51 621.—	21.—	44
1952	399 525.—	10 968.—	84
1962	788 720.—	34 705.—	106
1972	1 622 491.—	73 857.—	130
1976	2 202 126.—	104 512.—	149

Ces quelques données doivent nous encourager à unir nos efforts pour contribuer, par nos dépôts et nos prêts, à soutenir notre banque villageoise de Grandfontaine, Roche d'Or et Rocourt.

Le président du conseil de surveillance, M. Joseph Guédat, après avoir donné connaissance du travail accompli par son comité, proposa l'acceptation des comptes, décharge aux organes responsables avec remerciements, intérêt de 5 % brut aux parts sociales. A l'unanimité, l'assemblée accepta ces propositions.

Après la distribution de l'intérêt aux parts sociales et un petit souvenir à chaque membre, chacun était invité à la collation offerte au Restaurant de l'Aigle. C'est dans une ambiance tout empreinte de cordialité et de fraternité que se poursuivit cette belle soirée.

J. Q.

Montsevelier

L'assemblée générale 1977 a eu lieu le 11 mars, selon l'ordre du jour habituel. 73 sociétaires sur 100 étaient présents. Ils furent salués par le président, A. Cattin, qui remit au centième sociétaire le roman Raiffeisen « Car j'ai eu faim ».

Sur proposition du conseil de surveillance, M. H. Schaller, l'approbation des comptes et du bilan 1976 intervint à l'unanimité. Le gérant nous raconta ensuite son voyage en Israël et en Terre sainte. La projection d'une centaine de diapositives intéressa les épouses invitées pour la circonstance. Comme chaque année le Restaurant de l'Aigle servit un excellent repas qui mit fin à cette belle assemblée.

Porrentruy

Samedi 2 avril 1977 a eu lieu la 51e assemblée générale annuelle de notre Caisse Raiffeisen. Après que le président du comité de direction, M. Georges Cramatte, eût salué les membres présents, dont M. Jean Wilhelm, conseiller national, il présenta avec distinction son rapport annuel, relevant principalement l'évolution rapide des conditions du marché monétaire et leurs implications sur les taux appliqués aux créanciers et débiteurs. Le gérant, M. Claude Juillerat, mit en exergue les principaux chiffres de l'exercice écoulé : le bilan se monte à fr. 9 454 928.85, et le fonds de réserve à fr. 294 736.75. Les débiteurs, tous sociétaires, ont 91,43 % de prêts hypothécaires en premier rang, et 4,60 % de prêts hypothécaires en second rang. Les fonds

---

Pensée

Entre tous les voleurs, les sots sont les pires : ils nous dérobent à la fois le temps et la bonne humeur.

Goethe

confiés se répartissent pour 54,66 % en épargne, 9,26 % en dépôts et 35,34 % en obligations.

Après que le président du conseil de surveillance, M. Armand Guenat, eût fait accepter les comptes par l'assemblée, les personnes présentes purent assister à la projection d'une rétrospective du Cinquantenaire fêté l'an dernier, grâce à une série de photographies dues au talent de M. Juillerat, gérant. Une petite collation, servie par M. Viret, tenancier de l'Inter, permit à tous de terminer agréablement la soirée.

CRP

Neuchâtel

Colombier-Bôle

Notre assemblée générale ordinaire a eu lieu à Bôle, le mardi 8 mars 1977.

La séance était présidée par M. Roger Hügli, président du comité de direction. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il a été donné connaissance des rapports du comité et du gérant.

M. Hügli a fait un tour d'horizon de la situation économique actuelle. Il a également fait allusion à l'état des finances publiques en relevant qu'il convenait d'adopter une attitude de retenue et de réserve. Il s'est encore arrêté au problème de l'épargne en rappelant que les conceptions se sont modifiées à ce sujet.

Quant au gérant, M. C. Cornu, il déclare que 1976 a été une bonne année et que les résultats sont réjouissants. Le compte de caisse, en particulier, fait apparaître un roulement de fr. 2 950 936.60. Le compte d'exploitation donne un bénéfice net de fr. 6 792.15 pour 1976, dont fr. 6 181.15 sont versés à la réserve, 611 francs représentant les intérêts nets aux parts sociales.

Le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. C. Perrenoud, signale à son tour que la situation est excellente.

L'effectif de la Caisse se monte actuellement à 99 membres, et il est relevé que c'est la première fois depuis 27 ans que Bôle accueille l'assemblée ordinaire.

Après l'approbation des comptes annuels et le paiement de l'intérêt des parts sociales, un film sur l'évolution de l'horlogerie fut présenté par M. E. Laurent, puis la traditionnelle collation fut servie, laquelle permit à chacun de terminer la soirée dans une ambiance sympathique.

Lisez
et
faites lire
Le Messager
Raiffeisen

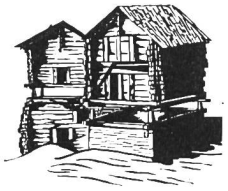

Valais

Fully

L'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen s'est tenue le samedi 26 mars en la salle du café de l'Avenir.

Le président, M. Adrien Bender, ouvre les débats en présence de 107 personnes. Dans son rapport, il se plaît à souligner l'essor réjouissant de l'institution locale. Depuis l'installation de la gérance au centre du village principal de la commune, le roulement des affaires a plus que doublé. Le caissier, M. Marcel Dorsaz, à qui revient une bonne part du mérite de cette réjouissante évolution, est chaleureusement félicité. L'effectif des membres suit la même courbe ascendante : aujourd'hui 255 sociétaires.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé qui donnent les chiffres suivants : roulement : fr. 19 021 642.11; bilan : fr. 6 313 587.05. Bénéfice net versé au fonds de réserve : fr. 18 603.25.

Le renouvellement du comité de direction se déroule sans histoire, tous ses membres acceptant un nouveau mandat.

M. Marcel Roduit, président du conseil de surveillance, ayant décidé de rentrer dans le rang, reçoit des mains du président une magnifique montre dédicacée, souvenir et récompense de son dévouement sans faille pendant 20 ans. Pour le remplacer l'assemblée désigne M. Ami Taramarcaz comme président du conseil de surveillance. M. Raymond Ançay entre au comité en qualité de secrétaire.

Après le versement de l'intérêt de la part sociale, la soirée se poursuit dans la bonne humeur, agrémentée qu'elle est par le verre de l'amitié et une généreuse collation.

R. F.

Massongex

A 20 heures, ce samedi 19 mars, les membres de la Caisse Raiffeisen de Massongex furent nombreux à se rendre à la salle paroissiale pour assister à la 51e assemblée générale, à laquelle participait également, à l'exemple de l'an passé, la jeunesse du village qui avait répondu avec enthousiasme à l'aimable invitation du comité.

Le président, M. Aimé Gollut, prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Mme Gabrielle Zufferey, épouse de Gilbert, vice-président du conseil de surveillance et de M. Charles Gollut, membre fondateur et ancien président du comité de direction; cette personnalité par son dynamisme et son dévouement a marqué de son empreinte le mouvement raiffeiseniste et la vie politique de Massongex; en outre sur le plan cantonal, il accéda aux fonctions de Commandant de la gendarmerie valaisanne.

Dans son rapport, le président enregistre avec satisfaction l'admission de six nouveaux membres, ce qui porte l'effectif de la société à 142. En remerciant ses collègues des deux comités, il souligne que la bonne entente et le sérieux sont le témoignage de la stabilité de notre Caisse locale.

M. Pierre Cettou, gérant, fait un très complet exposé des comptes qui laissent apparaître un bénéfice net de fr. 15 692.23.

A son tour, M. Fernand Cettou, président du conseil de surveillance, rend un hommage mérité au dévouement consciencieux et à l'amabilité du caissier toujours disponible et apprécié de tous. A chaque contrôle régulier et approfondi, l'organe local de vérification a pu se convaincre de l'exactitude des chiffres et du travail impeccable du gérant. D'autre part, M. Cettou remercie l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall qui le décharge d'une grande part de ses responsabilités.

A la suite de quoi, M. Aimé Gollut, président, recommande à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au conseil de surveillance; ce qui est fait à l'unanimité.

Après la distribution de l'intérêt de la part sociale, des diapositives présentées par le secrétaire font revivre avec un plaisir tout particulier et une certaine émotion la fête du cinquantenaire.

M. Michel Jourdan, quant à lui, nous laissa apprécier un film sur la vie de la forêt.

A 22 h., avant de clore, M. Gollut invite l'assemblée à la traditionnelle collation suivie d'un généreux verre de l'amitié offert par les enfants de la famille de M. Charles Gollut.

Souhaitons à la Caisse Raiffeisen de Massongex de continuer à se développer au cours de son prochain demi-siècle et de poursuivre sa bénéfique activité au même rythme que durant les cinquante années écoulées.

Gy B.

Vissoie

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Vissoie, qui groupe 200 sociétaires des communes du Val d'Anniviers, a eu lieu samedi 2 avril 1977 à Vissoie.

M. Denis Melly, président du comité de direction, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires et en rappelant le souvenir des disparus.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par M. Francis Massy, secrétaire, le président présenta le rapport du comité de direction sur le dernier exercice.

Le gérant, M. Albert Florey, commenta les comptes de l'année 1976. Le bilan de 5 867 878 francs est en augmentation de 450 000 francs avec un roulement de 13 077 733 francs en 3016 opérations. Le bénéfice de fr. 25 094.68 versé aux réserves porte ces dernières à 278 292 francs. Cette fortune coopérative, gardée dans la vallée grâce à l'esprit d'initiative des fondateurs

de la Caisse il y a plus de 60 ans, permet de faire des conditions intéressantes aux déposants et aux emprunteurs.

Sur proposition de M. Marc Melly, président du conseil de surveillance, les comptes sont approuvés par l'assemblée.

A l'issue de la partie administrative, rapidement liquidée, M. Joseph Michaud, président de la Fédération économique du Valais, exposa la situation de l'économie suisse et plus particulièrement celle du Valais dans ce contexte, relevant la part que prend toujours l'initiative et le travail de qualité.

Le traditionnel verre de l'amitié clôtura cette assemblée avant que les sociétaires ne rejoignent leur village respectif.

Vaud

Echallens

En ce jeudi 24 mars 1977, c'est la foule des grands jours qui se presse vers la place du Château pour prendre part à la 63e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen. A l'heure dite — ou presque — la bienvenue est adressée aux nombreux sociétaires par le président Paul Nicod qui conduit les débats avec célérité : il en a du reste l'habitude étant en charge depuis plusieurs années.

Comme à l'accoutumée, et fidèle à son poste, le secrétaire Ernest Favre retrace les faits saillants de l'assemblée de 1976, puis le porte-parole du comité de direction passe en revue l'activité de cette banque locale sous tous ses aspects; il relève l'augmentation réjouissante à plus d'un titre du nombre des sociétaires qui passe à 173 unités. Pour sa part, le gérant Gilbert Wicht, très à l'aise dans cette fonction, se plaît à souligner — et on le comprend — le brillant résultat de l'exercice 1976; l'examen détaillé des postes du bilan convainc aisément l'assemblée de la justesse des propos précédents.

Quant au conseil de surveillance, il a la charge du rapport de vérification. Dans ses nouvelles attributions, plus étendues qu'auparavant, il porte la responsabilité de l'intégrité et de la crédibilité de la banque; René Pollien, son président très compétent, fait part des contrôles effectués par l'organe qu'il représente et conclut à l'adoption des comptes 1976, ce que ratifie incontinent l'assemblée unanime.

La conclusion de l'ordre du jour est faite par le paiement de l'intérêt de la part sociale, mais non sans pratiquer le geste tangible et obligatoire pour la bourse de notre argentier fédéral... qui en a bien besoin, à ce que l'on dit du moins. Et la hâte mise à marcher vers la citadelle se réalise à rebours pour rallier l'Hôtel de ville — pas moinsse... pour faire honneur à la traditionnelle et succulente collation; dans un coude à coude très amical, et en appréciant la fine cuisine des maîtres de céans, chacun y va de ses propos les plus gais et prolonge au gré des affinités ces moments de détente si bienfaisants.

RAZ.

Puidoux-Chexbres

C'est dans une ambiance fort sympathique, autour des tables de la Grande salle du Village, que les membres de notre Caisse Raiffeisen ont goûté, samedi 16 avril, à deux menus de composition différente : l'un, le rapport du comité de direction et, l'autre, la délicieuse assiette chaude préparée par l'aubergiste.

Ouvrant les feux de cette 64e assemblée générale ordinaire, M. Maurice Bovy, président, salue les sociétaires, les délégués des autorités et M. Louis Chappuis, ancien président; en outre, il signale que M. Vincent Lambelet, doyen de la coopérative, a atteint dernièrement ses 90 ans, et prie ensuite l'assistance de se lever pour honorer la mémoire de deux membres : MM. Georges Chappuis (Chexbres) et Fernand Fonjallaz (Puidoux). Dix nouveaux membres ont été admis en 1976.

Dans son rapport, le président se fait un plaisir de relever les excellents contacts qui existent entre les sociétaires, la direction de la Caisse et le gérant, M. Louis Paley. Pour ce dernier, 1976 représente sa première année d'activité à plein temps. Il a passé plus de 8000 écritures qui se traduisent par un important roulement de fonds supérieur à 42 millions. Ce chiffre d'affaires, qui a augmenté de plus de 17 millions par rapport à 1975 — près de 71 % ! — a été provoqué par plusieurs services offerts par la Caisse de Puidoux-Chexbres, dont, par exemple, l'ouverture de comptes-salaire ou le versement des locations et des indemnités de culture. Les débiteurs paient ponctuellement leurs annuités, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer des avis d'échéance.

M. Louis Paley, gérant, dans son traditionnel tour d'horizon des finances de la Caisse Raiffeisen de Puidoux-Chexbres, relève que le compte d'exploitation de l'exercice 1976 ne présente pas beaucoup de différence par rapport à celui de 1975, à l'exception des postes « impôts fédéraux » et « administration », en augmentation de 45 000 francs. La chute du taux des intérêts provoque quelques soucis aux dirigeants, puisque nombre d'obligations à 5 ans portent intérêts entre 6 et 7 %, d'où une « perte » annuelle de près de 32 000 francs, pour la Caisse. Celle-ci a, en outre, accordé 11 prêts hypothécaires en premier rang et 9 en second rang, pour un total de 740 000 francs. Au bilan, les prêts hypothécaires atteignent 8 301 137 francs. L'épargne est toujours en augmentation, ce qui est fort réjouissant; une petite statistique montre que 42 % des épargnants se recrutent auprès des personnes du 3e âge, qui disposent d'un montant de 3 308 000 francs sur une somme globale de 7 969 060 francs, au bilan. Pour conclure, M. Paley remercie les membres du comité de direction et du conseil de surveillance, Mme Marthe Rosselet, sa remplaçante, et aussi Mme Lätt qui assure le service de conciergerie.

Le conseil de surveillance, que préside M. Jean Chappuis (Longchamp, Puidoux), a tenu six séances l'an dernier. Il a constaté que M. L. Paley accomplit ses tâches avec beaucoup d'exactitude et de serviabilité. A main levée, l'assemblée accepte les conclusions de son rapport, approuve la gestion et donne décharge aux organes responsables.

Au printemps 1978, les deux comités seront soumis à réélection, conformément aux nouveaux statuts. Cette année, trois membres du comité de direction et trois autres du conseil de surveillance doivent être réélus pour un an, sur la base des « anciens » statuts. MM. Ami Chevalley, Louis Durussel et René Lambelet (pour le comité de direction), MM. Paul Bigler, Jean Bonjour et Jean-Jacques Fonjallaz (pour le conseil de surveillance) acceptent de continuer leurs activités et sont réélus sans discussion par l'assemblée.

La partie administrative s'est terminée ici, aucune proposition individuelle n'ayant été soulevée par l'un des sociétaires.

pac

Saint-Légier

Sous l'experte présidence de M. Emile Saugy, les membres de notre Caisse Raiffeisen ont tenu leur assemblée générale en la salle du Conseil communal, le lundi 18 avril.

Ils étaient septante-quatre, sur cent quarante, que compte l'effectif, à avoir répondu à la convocation. Ils furent cordialement salués par le président qui se plut à relever tout spécialement la présence de deux délégués des autorités, preuve de l'intérêt de celles-ci vis-à-vis de notre institution. Quelques instants de silence furent observés afin d'honorer la mémoire de trois sociétaires décédés puis, le procès-verbal de l'assemblée 1976 lu, l'ordre du jour énoncé, l'on entendit l'excellent et fouillé rapport présidentiel, rapport au cours duquel furent évoquées les difficultés de l'heure face à la récession, les incessantes fluctuations des taux d'intérêt au cours du dernier exercice. Hommage fut rendu au gérant qui, grâce à son zèle, son affabilité, son entregent et son sens inné des affaires, a permis un bouclement des comptes très honorable.

Le gérant, M. Frédéric Mamin, analysa les différents postes du bilan. Ce dernier est en augmentation de 322 000 francs, l'épargne de 260 000 francs. Bénéfice fr. 4 031.75. Versé au fonds de réserve, celui-ci a atteint fr. 114 379.95. Roulement : 7 551 000 francs. M. Mamin souligna l'excellent comportement des débiteurs qui s'acquittent avec ponctualité de leurs obligations, puis émit quelques vœux pertinents destinés à rendre notre Caisse toujours plus compétitive et apte à remplir son rôle au sein de la population de la commune.

Ensuite, sur invitation de M. J.-P. Chavannes, président du conseil de surveillance, les comptes furent acceptés.

Deux films très réussis et la verrée traditionnelle mirent un terme à cette 31e assemblée.

G. R.